

HEROUVILLE



Marquis de BRISAY

LE CHARTRIER D'HEROUVILLE

1906

Préface

Merci à ceux qui ont eu l'initiative de remettre au goût du jour ce document¹, qui permettra aux hérouvilloises et aux hérouvillois de découvrir ou d'approfondir leur connaissance du village dans lequel ils vivent, ainsi qu'à tous ceux qui y cherchent des racines familiales.

Ce chartrier², mis à jour par le Marquis de BRISAY, dernier châtelain en 1906, c'est-à-dire hier, est très précieux dans l'histoire d'Hérouville.

En plus des archives nationales et départementales, en plus des minutes notariales, des registres paroissiaux, des documents communaux, d'une monographie communale, travail d'un instituteur communal, etc... le Chartrier est un document majeur de l'histoire d'Hérouville-en-Vexin.

Je voudrais remercier tout spécialement « *La Société Historique et Archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin* »³ de nous avoir autorisés la publication sur Internet de ce document, ô combien précieux.

Merci aussi à l'association « *QIO* »⁴ (qui occupe actuellement une aile du château), pour sa collaboration technique, qui a facilité son transfert en document informatique.

Bonne lecture !

Dominique GERNAY
Maire d'Hérouville
Le 6 juillet 2004

¹ Ce document est publié par la commission « *Culture et Environnement* » de la commune d'Hérouville. Renseignements : herouville@free.fr, et disponible sur le site internet de la commune d'Hérouville : <http://www.herouville-en-vexin.net>.

² Un chartrier est un « recueil de chartes », autrement dit, un inventaire d'actes officiels.

³ <http://perso.wanadoo.fr/shapvov>

⁴ <http://www.iqio.org>

Si l'on pouvait mettre le nez dans les archives de tous les châteaux, me disait un érudit connaissant bien son terrain, l'histoire n'aurait plus de secret. On saurait tout !...

Cette boutade se trouve confirmée, en ce qui concerne les deux domaines d'un peu d'importance possédés par ma famille à la fin du XVIII^e siècle, Denonville¹ et Hérouville².

Dans la première de ces résidences, malgré les saisies opérées en 1793, les confiscations, les ventes publiques successives portant sur les deux tiers du mobilier, malgré la destruction par le feu, sur la place du village, de tout ce qui avait trait, dans les papiers de la maison, aux droits de cens et rentes foncières, lods ès ventes, justice, banalité, les terriers, etc., il est resté assez de documents privés pour reconstituer l'histoire de la localité depuis le XIV^e siècle et, si l'on ajoute ce que fournissent les sources publiques, celles des familles qui ont possédé la terre, en remontant jusqu'au onzième.

A Hérouville, maison respectée par suite de circonstances particulières, la période révolutionnaire a passé sans rien détruire ; les terriers même ont subsisté. Il y a cinquante ans, dans une armoire à provisions, entre beaucoup de chandelles et quelques pains de sucre, un sac de toile reposait quietly, mais non sans faire entendre un bruit de copeau froissé lorsqu'on se risquait à poser la main dessus. Cet étrange objet de ménage, tiré de son sommeil, ouvert et dégorgé, mit au jour quantité de documents en parchemin, en papier, dont le classement fut tenté, avec la meilleure volonté du monde, par l'instituteur du village et par le curé. La tâche était facile : on trouva un inventaire et la plupart des pièces étaient rangées par matériaux, d'intérêt connexe.

Ce petit chartrier a été, un temps, l'objet de patientes études.... j'en ai lu, j'en ai déchiffré de mon mieux la plupart des textes. J'aurais voulu en tirer une notice détaillée des parcelles ou fiefs, composant, au moyen-âge, le territoire d'Hérouville, et leur rendre un peu de vie, en présentant, sur chaque héritage, la série plus ou moins intéressante, mais extrêmement multiple, de ses possesseurs. Ce travail technique, embroussaillé, aurait peut-être, par un goût prononcé de terroir, composé, même pour les archéologues du meilleur estomac, un aliment indigeste. Je me borne à offrir à mes lecteurs, dont j'invoque la grande indulgence, un tableau d'ensemble dans lequel apparaîtront quelques figures en saillie, personnages d'origines variées, femmes surtout, autour desquels seront groupés les faits qui les font mouvoir dans le cadre où les hasards de l'existence les ont placés.

*

* *

¹ Denonville, canton d'Auneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir).

² Hérouville, canton de l'Isle-Adam, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

Havoise de Montmorency vivait au temps de saint Louis. Fille de Mathieu II, connétable de France, le héros de Bouvines, et d'Emma de Laval, sa seconde femme, elle naquit après 1221 et fut conjointe, en 1239, avec Jamet de Château-Gontier, comte du Perche. On lui donna en dot la terre d'Hérouville, ce qui démontre que la terre d'Hérouville faisait partie des biens de la maison de Montmorency. C'était un assez beau domaine d'environ neuf cents arpents de terre, avec des droits lucratifs, la justice, les rentes foncières, le cens sur les principales habitations du village¹, surtout le champart à la douzième gerbe, dont le produit formait la plus grande partie du revenu². En abandonnant Hérouville à Havoise, le sire de Montmorency s'était réservé une rente de soixante livres, à prélever chaque année sur le rendement de ce champart, ce qui donne une idée de l'importance qu'avait alors l'ensemble de la seigneurie³.

La jouissance d'Havoise fut troublée par son frère Guy de Laval qui, devenu majeur, fit rentrer dans son domaine, par des procédés léonins, la dot de la dame de Château-Gontier. Guy, en 1246, se qualifiait vicomte de Rennes, seigneur de Vitré, Acquigny, Hérouville... etc. Après son veuvage (1259) et la mort d'un de ses frères consanguins, Havoise réclama un partage plus équitable de la succession paternelle ; elle dut avoir recours au Parlement, pour obtenir la saisine *Fraterne porcionis*. Guy fut obligé, en 1263, de restituer à sa sœur une partie de la terre d'Hérouville, montant environ aux deux tiers de la totalité du fief. Guy conservait l'autre tiers, destiné à former par la suite la parcelle du territoire connue sous le nom *de fief de Laval* ; mais il laissait à sa sœur l'obligation de payer soixante livres de rente au chapitre de Beauvais et la chargeait encore d'une rente de quarante livres, à son profit, le tout à prélever sur le revenu du champart.

La dame de Château-Gontier avait installé sur son domaine le tribunal, les officiers de justice, les receveurs, la prison... En 1270, une rixe à main armée suivie de mort d'homme et de pillage dans les maisons étant survenue à Hérouville, les sergents de la justice locale s'emparèrent des coupables et les mirent au cachot. On allait les juger quand le bailli de Pontoise, avisé du cas, envoya prendre les prévenus et les fit conduire aux prisons du roi. Havoise en appela au Parlement de ce qu'elle considérait comme un abus d'autorité : elle se disait souveraine maîtresse des sujets de son fief, maintenant que l'héritage lui en avait été régulièrement dévolu. Antérieurement, il est vrai, de semblables cas

¹ En 1757, le cens se percevait encore sur 73 maisons du village, 21 arpents et 68 perches de jardins, 488 arpents et 80 perches de terre en culture. Le champart à 12 gerbes le cent, portait sur 267 arpents et 62 perches. (Arcb. de Chantilly, 114 E. 3, fol. 258)

² On voyait encore dans la localité, il y a quelques années. entre la rue du Bourgeois et la ruelle du Bout d'en bas, un clos entouré de murs en ruines appelé *le Champart* ; c'était le verger de la ferme contenant l'ancienne grange champartière du fief d'Hérouville.

³ Cette rente fut vendue, en 1269, avec l'agrément du roi Louis IX, par Mathieu III de Montmorency et Jeanne de Brienne, sa femme, aux chanoines de la cathédrale de Beauvais, dont nous constaterons, plus tard, la main mise sur la grange champartière, par suite de non-paiement de la rente.

s'étant présentés, la justice royale en avait été saisie, parce que Havoise ne détenait la terre que *in dotalicium*, sous la tutelle du châtelain de Pontoise. La situation ayant changé, elle réclamait l'exercice intégral de ses droits. Le bailli prouva que, depuis quarante ans et plus, le roi était seul haut justicier dans toute la châtellenie de Pontoise, sauf sur les terres du sire de l'Isle-Adam et sur celles de quelques abbayes. Un arrêt de la Cour donna raison au bailli, attribuant à la justice d'Hérouville la répression des délits de violence, lutte, coups et meurtrissures sans effusion de sang, la police, l'entretien des voies publiques, etc., mais non la connaissance des meurtres, incendies et pillages laissés à la juridiction royale.¹

L'aurore du XIV^e siècle nous présente, à Hérouville, une situation assez embrouillée. Philippe de Château-Gontier, seconde fille d'Havoise, est en possession du grand fief ; le petit fief, appelé Laval, est aux mains de son cousin, Bouchard de Laval, petit-fils de Guy, dont nous avons parlé. Mais ces nobles parents ne s'entendent pas. Philippe ne veut plus payer à Bouchard la rente champartière, qu'elle lui doit aux termes du partage de Guy, à moins que Bouchard ne se reconnaisse son vassal sur ce point. C'est une grosse affaire, la *ligeance* exigée entraînant des obligations agaçantes et coûteuses. En 1301, dame Philippe actionne sire Bouchard, personnage à la dissipation duquel le fief de Laval a dû de fortes amputations. Bouchard, pour en finir, a cédé, rétrocédé, échangé ou vendu son héritage très diminué à son neveu Guy de Laval. Celui-ci, en 1306, soutient le procès, s'opposant à la *ligeance* prétendue par la dame d'Hérouville. En 1307, le fief débiteur de la rente a été saisi, pour non accomplissement de son dû, par le bailli de Montmorency, et remis au sire de Laval à titre d'indemnité. Dame Philippe en appelle aussitôt ; l'année suivante, le Parlement casse la sentence du bailli comme excessive et remet le fief champarteur à la dame d'Hérouville, la condamnant, sous peine de gros dommages, à s'acquitter de la rente, arrérages compris depuis plusieurs années, flétrissant la débitrice comme ayant donné, pour sa défense, « beaucoup de mauvaises raisons »² !

Philippe de Château-Gontier avait été conjointe avec Guillaume de Longray, gentilhomme du Maine ; elle vivait encore en 1319. De cette union, une fille unique, Jeanne de Longray fut unie à Guillaume de Silly, d'où provinrent les sires de la Roche-Guyon. Mais déjà le domaine des Montmorency, à Hérouville, avait subi des morcellements dont nous constatons les conséquences. Une fraction assez importante, comprenant un manoir et cent arpents de terre paraît avoir été acquise par Guillaume de Mory, seigneur de Villepinte, vassal de l'abbaye de Saint-Denis, qui en dota sa fille.

¹ Les *Olim*, par Boutaric, anno 1270.

² Les *Olim*, par Boutaric, anno 1307.

Les abornements signalés dans les aveux de la fin du XIV^e siècle citent fréquemment « Madame d'Hérouville », ce qui prouve que cette personne possédait, sur le territoire, pas mal de bien. Cette Madame d'Hérouville est Ysabeau de Mory, fille de Guillaume ; elle était, dès 1356, en possession d'une partie de l'ancien fief d'Havoise et de Philippe¹ ; jeune, orpheline, vivant sous la tutelle de son frère Guillaume de Mory, seigneur de Villepinte, elle épousa d'abord Guillaume de Broullart, du Parisis, et d'une famille alliée aux d'Orgemont, aux Montmorency. Ce chevalier périt sans doute aux guerres, et la veuve s'unit avec Jean de Thibouville, chevalier, appartenant à une famille connue en Normandie, depuis 1200, par des services rendus à l'Etat.²

Jean de Thibouville, peu après son mariage, fit aveu du fief d'Hérouville³ à messire Jacques, seigneur de Montmorency (1371). La même année, il passait avec ce suzerain un accord touchant le relief de dix-sept arpents de terre qu'il venait de racheter sur une autre fraction de l'ancien domaine d'Havoise de Château-Gontier. La maison qu'il habitait, avec sa femme, était « un manoir sis devant le Moustier bordant la rue et touchant les hoirs Thomas Ramé ». Un aveu de 1373 cite, sur cette même place de l'église « une mesure tenue par messire Jehan de Thibouville ». Telle était la position de l'hôtel seigneurial habité par les détenteurs de cette fraction de l'ancien domaine des Montmorency.

Madame d'Hérouville, comme l'appellent les actes postérieurs à 1398, relatifs à son veuvage, passa la plus grande partie de son existence en ce manoir, ayant pour voisins la famille Ramé, les Péronne, MM. Jean d'Hérouville père et fils, les seigneurs de Brécourt, Jean d'Ardel, fils de la demoiselle de Cauches, et autres individus formant une petite société de gentilshommes laboureurs, endossant tour à tour la brigandine, ou menant la charrue ; il fallait vivre, les temps étaient durs ; à la prospérité du siècle précédent avait succédé la désolation de l'invasion anglaise ; la ruine s'appêtait à entrer dans toutes les maisons. Après Guillaume de Thibouville, chambellan du duc d'Orléans, et Catherine de Thibouville, sa sœur, mariée au sire de Havelen et morte en 1419, Pierre de Havelen, devenu seigneur d'Hérouville, trouva la terre si endommagée qu'il ne put payer, en 1423, la rente de soixante livres due aux chanoines de Beauvais ; ceux-ci lui accordèrent, en 1426, un dégrèvement ; mais à partir de 1442, les chanoines ne touchèrent plus un sou ni une gerbe. Le débiteur avait disparu et le suzerain, Jean, baron de Montmorency « mit le fief en sa main » par défaut de devoir rempli.⁴

¹ Archives du musée Condé, à Chantilly, carton *Hérouville*.

² B. N. Mss. P. O. 2825. - D. Villevieille, mss. français 31945. Arch. du château de Chantilly, carton *Hérouville*.

³ Connu depuis 1365, Jehan de Thibouville, *alias* Thibouviller, est cité, en 1368, dans un aveu de Montmorency comme arrière vassal à Hérouville.

⁴ Chartrier d'Hérouville : sentence du Parlement au profit de M. de Montmorency, en 1462, et accord entre ce dernier et les chanoines de Beauvais en 1463. (Copies en papier du XVII^e siècle)

Nous ne nous attarderons pas sur les discussions élevées entre ce riche seigneur et les chanoines, au sujet de la rente champartière d'Hérouville, les uns réclamant, d'un bien ruiné, leur dû au total, l'autre se refusant à s'acquitter des obligations contractées par son aïeul ; le sujet est attristant et fastidieux. Nous en tirerons seulement ce fait, qu'en 1467, le domaine ne rapportait plus que dix livres de revenu. A bout de procès, Montmorency abandonna le fief aux chanoines de Beauvais, qui le firent gérer par un cultivateur de la localité, Jean Dieu, personnage dont le nom est resté célèbre, à plus d'un titre, dans la paroisse.¹

Au moment, en effet, où le pays semblait plongé dans la misère, une grande dame, une insigne bienfaitrice, avec le concours de ce Jean Dieu, au nom prédestiné, opérait l'œuvre la plus importante et la plus coûteuse qui ait jamais été accomplie dans la localité, la construction du monument actuel appelé l'église Saint-Clair d'Hérouville.

*
* *

Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme, était fille de Jean de Montfort-Gaël (*Guy XIII à Laval*) et d'Anne de Montmorency, dernière descendante en ligne directe du connétable Mathieu et d'Emma de Laval. Née en 1407, elle épousa, en 1424, Louis de Bourbon, comte de Vendôme ; elle fut la sexaïeule d'Henri IV.

Jeanne, dès 1414, avait hérité du petit fief qui portait son nom, dont les aînés de sa maison avaient été possesseurs à toutes les générations. En diminution sur les 250 arpents de terre dont il se composait à l'origine, le fief de Laval, disloqué de 100 arpents et de l'hôtel seigneurial acquis par la famille de Péronne, au XIII^e siècle, ainsi que de quarante arpents situés aux Essarts, sur le chemin de Pontoise, avec l'hôtel de la Tonsure, au bout de la rue des Bourgeois, inféodés à Guillaume Coudoie (*Couldoué*), ne comprenait plus, en 1306, lorsque Guy IX, sire de Laval et de Vitry, en fit aveu à son « chier cosin le seigneur Jahan de Moranci »² que quatre-vingts arpents de terre labourable, dont vingt-deux au « Val de Néville », quatre au « Buissonnet par où l'on va aux Massiés », quatorze au « chemin de Brécourt et à celui de Labbeville », quarante arpents aux « Essarts », en bordure de ceux que détenait Guillaume Coudoie pour une rente de quatre livres par an, des rentes en nature montant à quatre setiers vingt-deux boisseaux et le cens rapportant sept poules et soixante-dix deniers à percevoir sur quatre maisons de la rue des Bourgeois, principale artère de la partie sud du village. En 1382, le seigneur de Laval³ avait produit un nouvel aveu dans lequel il se donnait pour voisins Charles de Péronne, le curé d'Hérouville et Michel de Jouy, de Pontoise, Mahé de Villette, Jean Gueury, Jean de Brécourt, Pierre du Boutet, Etienne Lemaistre, le seigneur d'Hérouville, Pierre Lahouste, Guillaume

¹ Chart. D'Hér. Bail du Champart Consenté en 1467 (Copie du XVII^e siècle.)

² Archives du musée Condée, à Chantilly carton *Hérouville*.

³ Série des Seigneurs de Laval à Hérouville : Guy VII, 1246-68 : Bouchard de Laval. 1268-1306 ; - Guy IX, 1306-33 ; - Guy X, 1333-47 ; - Guy XI, 1348 ; Jean de Laval (Guy XII), 1348-1412 ; - Anne de Montmorency et Jean de Montfort (Guy XIII). 1412-1414 ; - Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme.

Coudoie, Michel Taillechaire, Perrin Barthélemy, etc.¹ Sur ce tout petit bien, auquel elle tenait sans doute, comme à un souvenir de famille, Jeanne s'intitulait dame d'Hérouville ; elle possédait au moins le point central et pour ainsi dire le cœur de la paroisse, cette « haute butte » sur laquelle se trouvait l'église, ou tout au plus la ruine d'un édifice primitif, vieux déjà de trois cent cinquante ans, « fondu » sous le poids des ans et sous les coups des désastres publics. Jeanne en fit l'abandon aux paroissiens pour reconstruire leur église. Elle fournit les premiers fonds à l'exécution d'un plan, dont les grandes lignes et l'élégance de style prouvent que la comtesse de Vendôme ne demeura pas étrangère à l'œuvre. Elle dota la fabrique d'un héritage destiné à l'entretien des objets du culte. A son exemple, les habitants augmentèrent avec émulation cette petite fortune jusqu'à produire ce qu'on appela, au XVI^e siècle, « la terre Monsieur Saint-Clair d'Hérouville ».

Dans un récent travail présenté à la Société archéologique de Pontoise, M. Coquelle a démontré que « le chœur d'Hérouville avec son abside pentagonale, sa voûte en cul-de-four et les deux baies romanes qui en encadrent une autre de style flamboyant, la base du clocher et la nef possédant onze colonnes grosses et courtes... etc. » permettent d'attribuer à l'érection du monument, deux époques, dont la plus ancienne remonte au XII^e siècle. L'an 1356, il est fait mention dans la localité, de « une maison sise devant le Moustier » ; un aveu de 1374 présente un « Manoir devant le Moustier bordant la rue » ; un acte de 1382 mentionne, aux champs, « la terre au curé d'Hérouville »² Ces fragments de texte et les caractères spéciaux de l'édifice suffirent à établir qu'il existait un monument religieux antérieurement à la fondation de la comtesse de Vendôme, mais il est certain qu'à l'époque où vécut cette dame, ce monument, par suite des guerres ou par vétusté, manque d'entretien, appauvrissement des fidèles, indifférence des seigneurs du lieu, était tombé en ruines et qu'une construction nouvelle s'imposait. La paroisse subissait alors l'influence du nommé Jean Dieu, simple cultivateur mais homme sage et de bon conseil, à qui les chanoines de Beauvais avaient, avons-nous dit, témoigné une extrême confiance - d'ailleurs déçue - en lui remettant à bail l'exploitation de la grange champartière. Ce manant pouvait manquer d'envergure dans le maniement d'un grand fief ; il n'était que *simple jardinier*, fils de Nicolas Dieu, jardinier aussi, cultivant ensemble « les jardinages » situés derrière la haute butte, et logeant dans une maison pour la possession de laquelle ils étaient vassaux du fief de Laval ; il est néanmoins évident que par son caractère et son honorabilité, Jean Dieu exerçait une autorité morale sur son entourage.

Jean Dieu reçut des habitants d'Hérouville la mission de se rendre à Paris, auprès de la comtesse de Vendôme « pour chevir et composer à prix d'argent ou de quelque manière que ce soit avec ladite dame », sur l'acquisition du terrain où se trouvaient les restes de la vieille église, dans le but de procéder au plus tôt à la reconstruction d'un édifice « en l'honneur de Dieu et de Monsieur Saint Clair ».

¹ Archives du musée Condé à Chantilly.

² Archives du musée Condé à Chantilly, carton *Hérouville*.

Le 13 janvier 1443, devant les notaires Robert de la Mote et Nicolas Billery, Madame la Comtesse, mue de dévotion, « consentit donation pure et simple » auxdits habitants du village d'Hérouville à elle appartenant en partie et à maistre Jehan Dieu, leur procureur » du « lieu appelé communément la haulte butte de Hérouville, contenant environ un arpent et demi, ledit lieu environné de trois rues à commencer de la rue du fief Clerbourg et en suivant jusques aux jardinages qui sont derrière la haulte butte appartenant à Nicolas Dieu.¹ La donatrice voulut que « le dit lieu et tout ce qui y sera construit et édifié » relevât de son fief de Laval à six deniers par an payables à la Saint-Denis. Puis « afin de laisser mémoire pour le remède et salut de son âme », elle a donné vingt livres tournois « pour commencer ladite église » ainsi que deux arpents de terre au chemin de Brécourt achetés par elle, cinq ans auparavant, au sieur de Clerbourg. Enfin, elle a demandé qu'un *Salve regina* soit chanté pour elle, tous les samedis en la nouvelle église, et que, chaque année, au retour du jour de cette fondation, une messe « pour la prospérité et santé de la dicte dame », soit célébrée au maître-autel laquelle, « après son trépasement » servira « au remède et salut de son âme.² On croit, en outre, que Jeanne de Laval a donné la cloche dont le *fa naturel* appelle allègrement les fidèles à l'office, à moins que ce don provienne de Claude de Sansac qui fut dame fondatrice au siècle suivant.

La bienfaitrice d'Hérouville mourut en 1468. Elle avait pu voir l'achèvement de l'église Saint-Clair. L'œuvre fut rapidement menée si l'on en juge par la netteté de son style. Il est d'un seul jet, limpide, assuré ; une telle unité règne dans l'ensemble que, sauf la fenêtre à meneaux flamboyants de l'abside et les ornements à feuillages sur corniches de quelques piliers, rien ne révèle au premier coup d'œil la différence d'époques constatées dans la fondation et dans la reconstruction : la hauteur du clocher est surtout d'une conception princière ; une porte, au flanc nord, ouvrant sur les fonds baptismaux présente, dans l'arcature, des reliefs finement modelés d'un caractère ogival flamboyant propre à la fin du XV^e siècle. On croit y voir les traces de quelque nouvelle largesse testamentaire de la comtesse ou des soins particuliers de son successeur, qui fut son petit-fils. Celui-ci, François de Bourbon, qualifié par les papiers d'Hérouville « comte de Vendomois, seigneur d'Epernon et de Rémallart », mourut à Verceil, le 2 octobre 1495 ; il avait fait vendre par Jacques de Breslay, son procureur, le 28 février 1487, devant les frères Contesse, notaires au Châtelet de Paris, son « fief de Laval, assis à Hérouville, près Pontoise », à un conseiller du roi au Parlement, maître Antoine de Paris, qui le paya cinq cents livres comptant. Il ne comprenait plus que quarante arpents de terre tant au val de Livilliers qu'au Buissonnet et au chemin de Brécourt ; douze setiers d'avoine, quelques deniers et quelques poules de cens sur quatre maisons de la rue des Bourgeois dont était l'hôtel de la Tonsure, plus huit livres parisis de rente sur les quatre-vingts arpents des Essarts, appartenant aux héritiers

¹ On reconnaît encore la même position de l'église, à Hérouville. L'ancienne rue du fief Clerbourg est le chemin pavé montant à la grande ferme, ancien Clerbroug : elle borne la place de l'Eglise au Nord. A l'ouest, la rue des Bourgeois, borde le bas de la butte du côté du porche ; au Sud, la ruelle du presbytère sépare l'église des anciens jardins de Nicolas Dieu, sur lesquels s'est élevé au XVIII^e siècle, le presbytère actuel.

² Chart. d'Hér. Titre de fondation de l'église Saint-Clair par la comtesse de Vendôme, en 1443. (origine en parchemin)

Coudoie.¹ La rente champartière de quarante livres, due par le fief d'Hérouville, était rentrée de force, par suite d'un procès qu'en 1474, François de Vendôme avait intenté et gagné contre MM. les chanoines de la cathédrale de Beauvais.

*

**

Nous avons dit que, vers la fin du XIII^e siècle, une fraction assez considérable du fief de Laval avait été aliénée au profit de la famille de Péronne, originaire sans doute de la ville dont elle portait le nom. Ce lopin se composait de cent arpents de terre, épars sur le territoire, de plusieurs maisons, dont la Cerisaie, payant le cens, rue des Bourgeois, droit de champart sur plusieurs manants, et surtout de l'hôtel seigneurial, basse-cour et dépendances, ancien logis des Montmorency et des Laval, lorsque, par hasard, ils se rendaient dans la localité. En 1374, nous retrouvons, dans cet établissement, Jean de Péronne qui, le 10 août, rend aveu de son fief au sire de Montmorency. Il y avait là « un hôtel où les prédécesseurs du seigneur avouant logeaient, maintenant en mauvais état », de sorte qu'il a fixé sa résidence dans la métairie à côté, « manoir avec cour et jardin contenant en tout un arpent, et un clos devant, la porte du manoir de un arpent avec une charterie joignant audit clos » le tout situé au levant de la haute butte, c'est-à-dire au chevet de l'église en descendant vers les Coutures, qui bordent le grand chemin de Pontoise à Chambly.²

Les terres de Jean avoisinaient celles de Jacques de Péronne et de Guillaume de Péronne, qui lui payaient des redevances, ainsi que Guillaume de la Croix qui pouvait être son gendre.³ Un titre de 1380 rappelle que « l'hôtel de Péronne » entouré de murailles, s'élevait en bordure de la place de l'Eglise, dans le voisinage des manoirs du sire de Thibouville et de la famille Ramé ; une ruelle les séparait ; il s'ouvrait sur la place, près le chevet de l'église et sa voie, d'accès, pour descendre à la rue des Bourgeois, dont l'entrée était marquée par un calvaire, n'était autre que la rue dite de Clerbourg dans l'acte de fondation de Saint-Clair daté d'un demi-siècle plus tard.⁴

Jacques de Péronne, successeur de Jean, en 1398, était un riche seigneur, possesseur du château de Stors près l'Isle-Adam.⁵ Il délaissait naturellement Hérouville, où son hôtel de Péronne s'effondrait de plus en plus. Son successeur, Jean de Péronne, s'en désintéressa tout à fait. Jean et sa femme Perrette de Vuignes, probablement fille de Guillaume de Vignes, nommé dans un abornement de 1398, vendirent tout ce qu'ils possédaient dans notre paroisse, à Jean de Louviers, en 1425. Toutefois la famille de Péronne, richement possessionnée à Hérouville, ne devait pas disparaître encore de la localité. Louis de Péronne payait des redevances censives au fief de Laval, en 1438. Guillot de Péronne vécut dans la paroisse jusqu'en 1450 ; son bien fut

¹ Chartrier d'Hér. - Acte de vente daté de 1480. (Orig. en parchemin.)

² C'est l'emplacement actuel de la grande ferme dont les bâtiments, la cour, le portail sur la route d'Auvers, couvrent une superficie d'un hectare environ.

³ L'aveu rendu en 1306, pour le fief de Laval, par Guy de Laval, prouve que la partie de l'héritage primitif, dont il est ici question, en était déjà détachée. Les Péronne en étaient-ils dès lors détenteurs ? Le fait est probable, mais ce n'est qu'en 1368 qu'un aveu de Montmorency mentionne pour la première fois « Jehan de Péronne escuyer » comme vassal à Hérouville. (Communication de M. A. Rey.)

⁴ Arch. du musée Condé à Chantilly, carton *Hérouville*.

⁵ D Villevieille, ms. français 31950. - En 1399, Jacques de Péronne, fils de Jean, avouait tenir du roi en la châtellenie de Pontoise, un fief situé à Marines.

acquis par Guillaume Benoit, laboureur, dont la petite fille, Françoise, le transmet à messire Gérard Caffin, curé d'Hérouville. Nous trouvons ici les noms des deux plus anciennes familles de cultivateurs de la localité ; la tradition veut qu'elles existassent déjà au temps de saint Louis. Le fait est possible, la difficulté est de le prouver. Nous attirerons seulement l'attention sur l'acquisition de biens fonds par de simples manants que le travail et l'économie avaient enrichis. Charlot de Péronne avait, après 1450, définitivement liquidé ce qui restait de la fortune de sa maison. Son existence est signalée sur les lieux depuis 1405. Pierre de Bréban acheta les derniers lambeaux des biens des Péronne pour en faire le noyau d'un domaine qui, en 1468, portait son nom.

*

* *

La propriété foncière a changé de maîtres. On voit qu'elle n'est plus aux mains de ces grands seigneurs féodaux, dont quelques noms ont paru dans ces pages. La chevalerie a disparu, décimée par la guerre, ruinée par les dépenses de la Cour ; une couche nouvelle la remplace en partie, avocats, juges, financiers, hommes d'affaires et de lois, et... commerçants. Les fournisseurs des armées sont devenus des millionnaires et d'autre part, l'édit de 1409, autorisant les Bourgeois de Paris à acquérir des biens nobles, jette sur la banlieue des sacs d'écus en échange de sacs de grains. De notre chartrier sortent maintenant des noms ronflants, mais sans qualité, des noms de lieu de naissance portés, avec particule, par des épiciers, des drapiers, des bijoutiers, des bouchers, quelques parlementaires, avocats ou conseillers, des prêtres qui placent, comme les autres, leurs économies dans les guérets de la Brie, de la Beauce ou du Vexin.

Qui est ce Jean de Louviers, dit l'aîné, dont le nom rappelle les moulins à foulons de la Basse-Seine, acquéreur de vingt sous de rente sur l'hôtel de Péronne, en 1405¹ ? Son apparition dans la paroisse produit un fait nouveau. C'est un marchand de drap, bourgeois de Paris, marié avec Margot Bignet, fille de Lambert Bignet, drapier comme lui. Jean de Louviers le jeune, leur héritier, marchand drapier et bourgeois de Paris, époux de Jeannette Clutin, vulgairement appelée la Clutine, reparaît dans nos champs en 1425. Il achète tout le bien de Jean de Péronne et de Perrette de Vignes² ; peu après, à la suite d'acquisitions nouvelles, il a fait du fief qu'on appela Brécourt, une propriété dont la ferme se dresse au nord de l'hôtel de Péronne, de l'autre côté de la principale rue du village. Avant 1443, date de sa mort, Jean de Louviers avait revendu la plus grande partie de ce qu'il possédait à Hérouville, événement regrettable, car ses descendants, devenus hauts et puissants seigneurs, avec un blason *d'or à la fasce de gueules accompagné de trois têtes de loup (Louviers!) arrachées de sable*, illustrèrent leur époque d'une gloire qui eût rejailli sur nos modestes sillons.

Un joaillier, Jean Clerbout, fut acquéreur de Jean de Louviers pour le domaine jadis possédé par les Péronne. Fils d'un argentier de la reine ayant fait une belle

¹ Arch. de Chantilly : acte de vente du 26 janv. 1405 par Jacquet de Péronne à Jean de Louviers l'aîné.

² Arch. du musée Condé à Chantilly. Carton *Hérouville*

fortune¹, il devint maître général des monnaies et conseiller du roi à la Chambre des Comptes. On le trouve, en 1439, marié à Marie Foucault, appartenant à une famille mi-partie d'épiciers, mi-partie parlementaire, dont les membres n'allaient point tarder de parvenir également à la noblesse... Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur la facétie de ces braves gens qui trempent leur épée dans la mélasse avant de se la mettre au flanc ; bornons-nous à constater leur établissement dans les paroisses des environs de Paris, où ils se créent des positions seigneuriales, racines d'une Société nouvelle destinée à produire un certain éclat.

Suivons-les rapidement à Hérouville. - A Jean Clerbout ou Clerbourg succède Oudart Clerbourg, qu'on appelle aussitôt *de Clerbourg*, parce que le fief qui a pris son nom le lui rend avec la particule. Comme son père, il est général des monnaies ; on le voit parent des Foucault, des Hesselin, personnages importants dans les offices du Parlement et de la ville de Paris, ainsi que de gentilshommes appelés Jean de la Planche et Henri de Quetteville. Ces relations le mènent à un beau mariage. Il a épousé Jeanne de Longuejolie, dame de Saint-Germain, fille de Jean de Longuejolie, seigneur d'Yverny, et sœur de Mathieu de Longue -jolie, l'un des principaux dignitaires de la cour de François 1er. Tous deux accrurent leurs possessions, mais ils n'eurent pas d'enfants, de sorte que Jeanne hérita, en usufruit, d'un tiers du fief de Clerbourg, avec les acquêts en nue propriété. Le surplus passa à Louis, frère d'Oudart. Celui-ci était seigneur du Moulin-Basset, près Saint-Denis. Il portait un écu *fascé d'or et de sable de six pièces à la bordure de gueules chargée de six besants d'argent*.² D'accord avec sa femme Catherine Vigneron, il vendit Clerbourg, pour 240 écus d'or, à maître David Chambellan, le 13 mai 1497 (notaires Nicolas et Dreux Contesse à Paris). Cet acte nous apprend que Louis de Clerbourg était licencié ès lois, qu'il demeurait à Paris, dans son hôtel du Cornet, rue Saint-Martin, devant l'église Saint-Merry, ayant pour voisins le chaudronnier Etienne Aubouin, Jean Renaut d'autre part, et qu'au bout de sa maison se trouvait l'hôtel de la dame de Saint -Germain, sa belle-sœur, le tout provenant de la succession de Jean et Oudart de Clerbourg, défunts³. La dame de Saint-Germain vécut jusqu'en 1539⁴, toujours propriétaire, à Hérouville, de parcelles du fief Clerbourg dont hérita son frère Mathieu, appelé Monsieur de Soissons, parce qu'il était évêque de ce diocèse ; il possédait également le fief de Bréban, dont nous parlerons. C'était le temps où quelques-uns des petits fiefs détachés peu à peu de l'ancienne terre de Montmorency, commençaient à être réunis sous la main d'une des personnes qui ont signalé, avec intérêt, leur séjour dans notre paroisse ; elle nous a laissé beaucoup de documents.

*

* *

Voici d'abord un parchemin de la dimension d'une petite nappe, recouvert d'une écriture magnifique et très lisible. C'est le contrat de mariage de notre

¹ Les fournitures de Jehan Clerbout, argentier de la reine Ysabeau de Bavière, sont fréquemment citées dans les comptes de l'hôtel du Petit Musc.

² B. N. Mss. P. O. 774

³ Ch. d'Hér. - Titre d'acquisition par M. David Chambellan du tiers de l'ancien fief de Laval, appelé fief de Clerbourg, sis à Hérouville, de M. Louis de Clerbourg, héritier de messire Oudart de Clerbourg, son père. (Original en parchemin.)

⁴ Remariée à messire Gilles des Ormes, chevalier.

nouvelle dame et maîtresse. Claude de Sansac, « dame de Villiers-sous-Coudun et en partie d'Hérouville » avec « noble homme » Jean Foucault, conseiller du roi et correcteur en sa Chambre des Comptes, signé à Paris, le 18 avril 1523, devant Aignan Pichon et Roger Roard, notaires, en présence de « nobles hommes et sages » maîtres Mathieu de Longuejume, conseiller au Parlement, seigneur d'Yverny, et Charles Michon, conseiller du roi au Trésor, oncles de la mariée. Celle-ci, par suite de l'abandon de 25 marcs de vaisselle d'argent et d'un titre de rente de 175 livres sur la Ville de Paris, recevait de son tuteur Michel Brinon, son propre beau-frère, cinq mille huit cents livres tournois, argent comptant, avec les fiefs de Clerbourg et de Laval, sis à Hérouville¹.

On se souvient, peut-être, que le comte de Vendôme avait cédé Laval, en 1487, à Antoine de Paris. La fille d'Antoine, Madeleine de Paris avait épousé maître David Chambellan, déjà possesseur du fief de Bréban, formé sur la paroisse par diverses acquisitions d'un prêtre appelé Pierre de Bréban, chanoine de N.D. de Paris en 1471, et plus tard curé de Saint-Eustache, qui revendit le tout en 1485 au dit maître David Chambellan.² Ce Chambellan, seigneur de La Veuve en Berry, avocat général au Parlement de Paris, dont le père, Etienne, vicomte du Perron, avait joué, comme lieutenant général à Bourges, puis conseiller au grand Conseil, un rôle dans le gouvernement de Louis XI, ce Chambellan, quelle circonstance l'attirait à Hérouville, sinon son premier mariage avec Catherine Foucault, proche parente, sans doute, nièce de Marie Foucault, femme de Jean de Clerbourg, dont nous avons signalé la présence dans notre paroisse, une quarantaine d'années auparavant ? Les fils Clerbourg y furent propriétaires jusqu'à la fin du XV^e siècle. Ils étaient, de David Chambellan, les propres cousins ; nous n'avons donc pas à nous étonner d'avoir vu David, propriétaire de Bréban, de Laval, acquérir enfin, de ces mêmes cousins, le fief de Clerbourg dont nous trouvons dotée Claude de Sansac, au jour de son mariage. Cependant David avait perdu sa première femme : il la remplaça par cette Madeleine de Paris, cueillie peut-être sur le territoire d'Hérouville et qui lui apporta Laval ; elle lui donna trois filles dont l'aînée, Madeleine, épousa Mathieu de Longuejume, beau-frère d'Oudart de Clerbourg ; la seconde, Marguerite, fut unie à Charles Michon, seigneur du Bois-Bagnolet, conseiller du roi ; la troisième devint la femme de Jean de Sansac, seigneur de Villiers-sous-Coudun, clerk du roi en sa Chambre des Comptes, d'où naquirent Jeanne, épousée par Michel Brinon, greffier de la Cour des Aides de Paris, et Claude, dame d'Hérouville, dont nous développons ici l'origine. David Chambellan, grand-père de Claude, auquel elle succéda directement, étant orpheline de père et mère au moment du décès de cet aïeul, était, après la mort de sa seconde femme, entré dans les ordres : il devint doyen du chapitre de N.D. de Paris, et mourut en charge, l'an 1518, dans sa maison sise au coin de la rue Maleparole et de la rue Bertin-Poiré.³

Quant au marié de 1523, Jean Foucault, il descendait d'une lignée de gros épiciers de la rue Traversière ; petit-fils de Jean Foucault et de Perrette Herbelot, connus en 1463, il avait eu pour père Philippe Foucault, né en 1400,

¹ Ch. D'Hér. - Contrat de mariage. (Original. en parchemin.)

² Arch. de Chantilly, musée Condé.

³ B. N. Mss. Cabinet des titres : P. O. au nom *Chambellan*.

lequel se qualifiait bourgeois de Paris, marchand épicier et seigneur de Maudétour, fief acheté en 1489 des bénéfices d'un lucratif négoce. Ce Philippe d'ailleurs, personnage actif, cumulait toutes fonctions ; il était messenger-juré de l'Université de Paris, sorte de maître de poste chargé du transport des paquets et correspondances des étudiants ; de plus, très processif, il plaidait constamment, gérait la curatelle du fils que lui avait laissé sa femme Colette Marisy, acquérait des biens nobles et augmentait tellement sa fortune que ses descendants purent, comme les Louviers et bien d'autres, faire figure de grands seigneurs cent ans plus tard¹. Jean Foucault né avant 1500, mineur en 1511, institué correcteur des comptes en 1520, résigna sa charge en 1530 et mourut peu après, à la fleur de l'âge.

Un des premiers soins de la nouvelle dame d'Hérouville *en partie* fut de relever l'hôtel seigneurial de Clerbourg pour en faire sa résidence d'été ; elle y eut « hôtel avec granges, étables, cour, jardin, tout environné de murs d'une contenance d'un arpent », et un grand portail « ouvrant sur la rue où est le puits Baderet », près duquel se voyait la petite porte pour entrer au clos du dit Clerbourg », comprenant aussi un arpent ; plus tard, elle fit construire un colombier. Les actes ayant trait à ces modifications sont datés de 1518, 1538, 1548, 1558 ;² ces actes disent que l'hôtel de Clerbourg « tenait d'une part au jardin des Carrières, d'un bout à la terre aux Fischets et au puits Baderet, et d'autre à la rue aux Bourgeois, c'est -à-dire la rue du Bon-Puits, allant de la rue des Fischets à la rue aux Bourgeois ». Le puits Baderet, le puits Mégnin, le puits Callandre avoisinaient cet établissement qui s'étendait depuis le chevet de l'église jusqu'aux Coutures, bordant le chemin de Chambly à Pontoise. Il y avait précisément dans cette direction un fief appelé la Couture (pour culture) d'Anne-Marie, voisine du Clos Bataille et de la Couture du Diable appartenant aux Benoît ; plus loin étaient le fief Callandre et l'Ormeteau Marie. Cette Couture d'Anne-Marie contenait une ferme avec dépendances ouvrant sur la place du Puits-Baderet, un verger planté d'arbres fruitiers et une trentaine d'arpents de terre aux champs. Détaché des biens des Montmorency avant 1306, ce fief avait appartenu au XIV^e siècle, à Jean Le Jeune, écuyer, puis à Sévestre Le jeune en indivis avec Jean de Hardeville qui en firent aveu en 1398³. Jean Doulx-fils, écuyer, habitant Mézy, près Meulan, possesseur au XV^e siècle, en trafiqua de son mieux, par inféodation partielle à Mahiet Benoit, en 1466, et par constitution de rente, au profit d'Antoine Dufour et Jean Letellier, de Pontoise, en 1477, « pour subvenir à ses affaires et nécessités ». Jean de Sansac, père de dame Claude, acheta, en 1492 les créances de Dufour et de Letellier et mit ainsi une main sur le domaine ; il s'empressa de porter sa déclaration au baron de Montmorency. Une autre rente avait été constituée au profit d'Odouart Comparel ; elle était payée par Pierre Benoit : Marguerite Comparel en jouissait avec son mari Vincent Maciot, bourgeois de Paris, seigneur de Nanteau-sur-

¹ B. N. Mss. Doss. bleu 299.

² Chart. D'Her. Partage de la succession Chambellan ; aveu du fief de Clerbourg à Montmorency ; accord avec Ch. Dauvet, gendre de Mathieu de Longuejume, etc...

³ Arch. du musée Condé, carton *Hérouville*.

Essonne, mais ils ne furent pas fâchés d'en trouver « acqueteuse et acheteresse » la noble Claude de Sansac, pour le prix de trois cents livres. Claude augmenta ainsi, en 1533, d'un nouveau fief, sa terre d'Hérouville qu'un second mariage devait accroître du double quelques années plus tard.¹

Elle avait perdu son premier mari en 1532. Quittant Paris dès lors pour la campagne, elle vint résider dans sa maison de Clerbourg, où son séjour a laissé le souvenir des bienfaits répandus dans la paroisse. Elle gratifia de ses libéralités l'église Saint-Clair, dans laquelle elle avait, comme fondatrice, une chapelle ouvrant sur le chœur et dédiée au saint patron de la localité ; elle y pénétrait par une petite porte pratiquée dans le bas-côté du bâtiment à dextre et donnant accès sur le haut de la ruelle dite de Clerbourt, à cinquante pas de l'entrée de ce domaine. - Monsieur de Soissons, propriétaire de Bréban, oncle de Claude, faisait-il quelque-fois des visites à sa nièce ? On peut le croire malgré les occupations multiples du prélat et les honneurs dont il était entouré.

La carrière de Mathieu de Longuejume fut la reproduction de celle de son beau-père, David Chambellan qui, fatigué de la vie séculière, se fit prêtre, mais le gendre parvint plus haut. Fils et petit-fils de conseiller au Parlement, où son bisaïeul maternel, Philippe Aguenin fut Président, Mathieu avait débuté au Châtelet comme conseiller, en 1502. Il était, avant 1518, conseiller au Parlement, et maître des requêtes en 1523. Sa finesse, ses connaissances en matière d'administration et de justice, son aptitude aux affaires le firent remarquer par les hommes du gouvernement. La monarchie était en quête d'esprits nouveaux et de caractères d'une trempe particulière ; la vieille noblesse n'avait plus qu'une demi-part à la direction de l'Etat ; la diplomatie, les finances prenaient une extension exigeant un personnel d'élite. Longuejume fut employé au dedans comme au dehors à des missions délicates qu'il remplit avec succès ; la plus importante fut la ratification du traité de Cambrai, qu'il obtint de Charles-Quint, en 1529. Passé alors en Espagne, il négocia la délivrance des Enfants de France, otages de leur père, et les ramena au roi qui contracta de ce fait à l'égard de Mathieu, une véritable dette de reconnaissance.²

Mathieu de Longuejume, marié avec Madelaine Chambellan, était devenu veuf avant 1518 et gérait alors la tutelle de ses enfants Thibaut et Jeanne. Lorsque ceux-ci furent émancipés, Mathieu entra dans les Ordres ; il eut d'abord l'abbaye de Royaumont (1530), puis l'évêché de Soissons (1533) ; il prit place dans l'Assemblée des Grands du Royaume, en 1536. La valeur personnelle de Monsieur de Soissons, l'amitié du connétable Anne de Montmorency, les sentiments du roi devaient porter ce prélat aux plus hautes charges. Il fut nommé conseiller d'Etat. Il reçut la garde des sceaux de France après la mort du chancelier du Bourg, en 1538. Remplacé par Guillaume Poyet, il reprit les

¹ Ch. d'Hér. - Divers actes d'acquisition. (Original. en parchemin.)

² Moréri, Dictionnaire, au nom Longuejume.

sceaux en 1544, et mourut, très âgé, en 1558, plein d'une considération que ses contemporains ne lui ont pas ménagée.

Mathieu de Longuejume était le légataire des biens de sa sœur Jacqueline, veuve d'Oudart de Clerbourg, à Hérouville. De ce chef il détenait, outre Bréban, un sixième du fief de Clerbourg, dont le reste appartenait à sa nièce. Venait-il à Hérouville ? Monsieur de Soissons, pendant que la grosse cloche était mise en branle en son honneur, pouvait, après avoir déposé sa mitre d'or, aller cueillir des fraises dans « un quartier de terre à prendre le long de la ruelle des Carrières, aboutissant par devant à la rue où est le puits Baderet, compris la petite porte pour entrer audit quartier de clos assise au long du grand portail de Clerbourg », c'est-à-dire dans un carré du jardin même de sa nièce, dont il se trouvait possesseur, par suite du susdit héritage et d'un accord passé, le 18 mars 1548, entre R. P. en D. messire Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons, et dame Claude de Sansac, maintenant femme de messire Jean de Berbisy¹.

Claude, malgré ses occupations, ses acquisitions, ses restaurations d'édifices, etc., avait trouvé la solitude pénible, sous l'ombre de ce grand clocher où roucoulaient les bisets volages de son nouveau colombier seigneurial. Elle glissa sa main dans celle d'un brave gentilhomme bourguignon, écuyer du duc d'Orléans, que ses fonctions à la cour tenaient le plus souvent « demeurant à Paris », mais qui ne se refusait pas aux loisirs des champs. Claude, veuve de moins de quarante ans, sans enfants, épousa donc ce Jean de Berbisy. Leur union dura douze ans. Claude de Sansac était veuve pour la seconde fois peu avant 1558, date à laquelle elle rendit de nouveaux aveux pour ses possessions diverses. Laval, Clerbourg, Douffy - au duc Anne de Montmorency, dont la duchesse Madeleine de Savoie lui délivra quittance signée de sa main (autographe). Elle vécut jusqu'en 1571, portant à peu près l'âge du siècle.² Elle laissa deux enfants Madeleine, mariée à Jérôme de Marie, seigneur de Versigny, et Jean-François de Berbisy que nous verrons en possession de la plus grande partie des terres de la paroisse d'Hérouville.

Il faut remonter au XIV^e siècle pour retrouver le point de départ et la formation d'une des principales terres acquises par Monsieur de Berbisy, fils et héritier de dame Claude de Sansac. Il existait alors, à Hérouville, un certain écuyer portant le nom du lieu, avouant, en 1356 et 1373, à Montmorency, parmi ses possessions, « une maison devant le Moustier avec un arpent de terre devant la porte dudit Jehan d'Hérouville, joignant par derrière au chemin de Pontoise à Chambly »³. Cette position est intéressante parce qu'elle relève exactement

¹ Ch. d'Hér. Partage daté de 1548, du tiers de Laval, appelé Clerbourg. A Hérouville, entre M^e Jehan Dauvet, président de la Cour des Aides, R. P. Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons, d'une part, et Jehan de Berbisy, écuyer, Claude de Sansac, sa femme, d'autre part. (Original en parchemin.)

² Ch. d'Hér. Carton d'anciens titres n°2 : testament de Madame d'Hérouville en 1571.

³ Ce Jean d'Hérouville était peut-être le descendant d'un Guillaume d'Hérouville, fils de Dreux, témoin, en 1099, de certains dons faits aux abbayes de Saint-Martin, à Pontoise et à Paris, par Raoul Delis de Pontoise, dont la fille Agnès était mariée avec Bouchard IV, seigneur de Montmorency. Ce rapprochement permettrait-il de voir, dans Guillaume un vassal d'Agnès, dame du fief paroissial. à Hérouville, quelle aurait porté aux Montmorency ?

l'emplacement qu'occupera plus tard le château, avec sa cour au couchant et son verger au levant, ainsi que le terrain situé devant l'entrée du château destiné à former plus tard la partie antérieure de l'avenue appelée la Bourgogne. Ce nouveau fief avait été détaché de celui qu'ont possédé jadis les Montmorency puisqu'il en subit et subira jusqu'à la fin la ligeance. Jean d'Hérouville, le jeune, écuyer, successeur et fils du précédent, augmentait son fief, en 1380, de vingt-huit arpents de terre à l'Ormeteau-Marie, sur le chemin de Chambly (ce sera plus tard le parc du château), à lui vendus par Jean de Thibouville et Thomas Ramé, puis de « terrains et mesures devant l'église » entre le logis de Thibouville et d'Etienne Lemaistre. Après 1400, il avait pour successeur Jean Ramé, déclaré son héritier. Jeanne et Perrette Ramé, filles de Jean, succèdent à celui-ci et leurs époux rendent aveu à Montmorency, en 1456. Le fief est alors en indivis entre Jean et Alexis de Calais, fils de Perrette Ramé et de Jacques de Calais, et Denis Bataille, époux de Jeanne Ramé. Ce dernier, notaire à Paris, indemnisa ses neveux, posséda le fief complet par testament de sa femme, lui donna son nom - Clos Bataille, dont on a fait clos de la bataille bien qu'il n'y ait pas eu de sang répandu dans cette enceinte - et le vendit à Simon Bazannier, bourgeois de Paris, époux de Marie Turquan.¹ Voilà de nouveau le commerce parisien se partageant les lambeaux du domaine des Montmorency, car Hugues Bazannier, fils de Simon, se qualifie « marchand mercier »², et Michel Cavé, son oncle, possède, tout à côté, le petit fief d'Alligant, dont il fait hommage le 5 août 1484. Nous connaissons à cette date la composition exacte du fief Bataille ; il comprend maison d'habitation, cour et jardin, basse-cour avec grange, établis et colombier couvrant deux arpents, le clos et le haut verger de neuf arpents, plus soixante-treize arpents de terre loués à bail par Olivier Benoît dont le logis est adjacent au verger du côté nord. - Hugues Bazannier, fils du précédent, bourgeois de Paris, se disant « seigneur du fief Bataille par la succession de son père », céda ce fief à Toussaint Lepelletier, bourgeois de Pontoise, à raison de trente livres l'arpent, par actes des 21 juillet 1538, 28 août 1539, 6 mai 1541 (Claude Lemoine et Philippe Palanquin, notaires à Paris), et Lepelletier François, époux de Catherine Causette, qualifié « noble homme, conseiller du Roy au bailliage de Senlis et seigneur du fief d'Hérouville » passa à « noble homme Jérôme de Marle, écuyer, seigneur de Versigny au nom et comme tuteur de noble personne Jean-François de Berbisy, mineur, fils de feu noble Jean de Berbisy et demoiselle Claude de Sansac, jadis sa femme, seigneur et dame des fiefs de Clerbourg et de Laval », l'hôtel seigneurial de clos appelé la Bataille avec dépendances, pour la somme de vingt livres une fois payées, et l'abandon d'une rente de quarante livres que dame Claude de Sansac avait acquise, en 1557, sur les greniers de la ville de Paris. Cette cession fut consentie à Paris, devant Doufas et Thiériot, le 12 juin 1568. Elle laissait en dehors de ses conditions une partie des terres du fief Bataille détenues par Marguerite Lepelletier, fille de Toussaint, mariée à Cardin le Bret, seigneur de Flacourt, doyen du Conseil, d'où elles passèrent à Marie le Bret, sa fille, mariée à Charles de Laubespine, neveu de la macabre Madame de Stors ; elle laissait également de côté la petite ferme de Bataille, occupée par Pierre Benoît avec un lot de terres données, par son mari, à Catherine Causette, veuve de François Lepelletier, qui en fit aveu, avec ses enfants, Toussaint, Catherine et Marie, en

¹ Arch. du musée Condé, à Chantilly.

² B N. Mss. Doss. bleu 69.

1580¹. Ce petit bien s'appela dès lors le fief des Pelletiers. Toussaint Lepelletier, fils aîné de Catherine, le posséda en indivis avec ses sœurs Mesdames du Vivier et de Pamesol. Ils habitaient ensemble à Souvie, en Bourgogne, et s'occupaient si peu de ce lopin de neuf arpents de terre que leurs tenanciers, les Benoît, les Caffin, les Richardière, négligeaient de payer censives et redevances. Il y eut un procès. M. de Berbisy fut appelé à donner son avis. D'autres personnages, de noms mal connus, y figurèrent également, tel cet Alexandre de Turnia (écrit Tschournià) dont la femme, Gillette de la Porte, était propriétaire du petit fief Callandre². Tout cela ennuyait les Pelletier, qui se débarrassèrent en 1603, pour 1666 livres comptant, de ce qu'ils avaient à Hérouville, terres aux Coutures, à Manlu, aux Pendus, et quelques sous, quelques poules de rente sur plusieurs maisons de la rue des Fischets, artère-nord de la localité ; l'acquéreur Jean Lamisse était le prête-nom et le mandataire de messire Jean-François de Berbisy.

*

* *

Les Berbisy, dont l'écu portant un mouton paissant se confondait avec l'agneau pascal dans les ornements de l'église d'Hérouville, étaient originaires de Dijon, où l'on trouve encore une rue de leur nom ; vieille famille ayant occupé de bonnes charges de magistrature, mais de noblesse... acquise, si l'on en juge par les armes un peu trop parlantes qu'elle exhibait. L'ancien blason présente des emblèmes,... le nouveau, des calembours - Depuis Perronot de Berbisy, dit le Grand, vivant en 1339, marié à Odette de Mormant, jusqu'à Jean, son arrière petit-fils (cinq générations), que nous avons vu apparaître à Hérouville, la généalogie se déduit par individualités de conditions respectables, magistrats, chambellans du duc de Bourgogne, conseillers au Parlement de la province, maîtres des requêtes, écuyers d'écurie des souverains, etc ; un d'eux fit les frais de la chronique scandaleuse des derniers Valois - c'est une note gaie dans un ensemble plutôt rébarbatif³.

Jean de Berbisy, quatrième fils d'Henri, écuyer du duc Charles le Téméraire, qu'il suivit sur les champs de bataille, et de Jeanne de la Baume, fut élevé page du Cardinal de Lorraine et devint son écuyer ; nommé ensuite gentilhomme servant du Dauphin, François, fils aîné de François 1er, il passa écuyer du duc d'Orléans, plus tard Henri II ; c'est lui qui épousa Claude de Sansac, dame de Clerbourg, à Paris, le 17 mai 1544. En mai 1545, tous deux résidaient à Hérouville et recevaient des rentes payées par la dame de Brécourt, dont l'habitation faisait face à la leur.

Jean-François de Berbisy, leur fils unique, qualifié seigneur de Villiers-sous-Coudun, d'Auvers et d'Hérouville, naquit en 1546. Il perdit son père avant 1558, et vécut sous la tutelle de sa mère d'abord, puis sous celle de son beau-frère Jérôme de Marle, seigneur de Versigny, époux de Madeleine de Berbisy. Ce personnage étant « un des seigneurs suivant la cour » présenta son pupille, qui bientôt s'y trouva en bonne place, car, par lettres royales du 18 septembre

¹ Ch. d'Hérouv. Plusieurs actes originaux en parchemin, datés de 1539, 1541, 1568, 1569.

² Ch. D'Hér. - 1585, sentence du Parlement en faveur de Alexandre de Sthurnya, chev. des Ordres du roi, et Gillette de la Porte. sa femme contre les héritiers Lepelletier, seigneurs en partie d'Hérouville. (Origine en parchemin.)

³ B. N. Mss. P. O. 295 Doss. Bleu 85 ; cabinet d'Hozier, 40.

1571, Jean-François de Berbisy, âgé de vingt-cinq ans, reçut de Charles IX, le collier de Saint-Michel ; le 10 décembre 1592, il était nommé bailli et gouverneur de la place de Crépy-en-Valois, et peu après épousait Claude de la Guette, laquelle, autorisée de son mari, touchait, en 1575, un quartier des 2,000 livres de rente qu'elle avait sur la Ville de Paris.

La succession de Claude de Sansac, qui testa en 1571 et mourut peu après, à Hérouville, fut partagée le 9 octobre de la même année entre ses deux enfants. Les fiefs de Laval, Clerbourg et Douffy restaient à Jean François, déjà possesseur du Clos Bataille acheté pour lui, en 1568 par son tuteur, et qu'il devait plus tard compléter par l'acquisition des Pelletier. Le 18 mars 1580, Jean-François de Berbisy, chevalier de l'Ordre, et Jérôme de Marle, chevalier de l'Ordre, au nom de Madeleine de Berbisy, sa femme, firent à Madame la duchesse de Montmorency, comme successeurs de « messire Jehan de Barbisy », aveu du fief de Laval-Clerbourg avec trois muids de blé de rente dus par « les hoirs de Cugnac », dont messire François de Cugnac, baron de Dampierre, avait reconnu l'obligation par un accord daté de l'année précédente.¹ . Cette rente était la conversion des quarante livres dues jadis annuellement aux sires de Laval par la grange champartière d'Hérouville, maintenant détenue par les Cugnac.

Cette rente grevait, comme nous le savons, l'ancien domaine d'Havoise et de Philippe, passé aux Thibouville puis aux chanoines de Beauvais, auxquels le sire de Montmorency l'avait abandonné en raison d'un passif exorbitant. Les chanoines l'avaient loué à Jean Dieu. Ce brave homme, par bienveillance ou par faiblesse, ne faisait point rentrer la douzième gerbe champartière que chaque paysan devait, sur cent, à la seigneurie dont il avait la ferme. Pierre Touillefaust, chanoine, la lui reprit au bout de quatre ans, la géra tout aussi mal, supporta les aveux à produire, les mutations à payer et l'engagement d'entretenir « clôtures et couvertures des bâtiments » de la grange sise rue des Bourgeois, non moins que « l'hôtel seigneurial » situé devant l'église.² La charge était lourde ; le fermier s'en trouva écrasé lorsqu'en 1474, le sire de Laval (comte de Vendôme) obligea les chanoines à lui payer la rente de trois muids de blé ou quarante livres, dont nous parlons. Touillefaust se démit. Les chanoines eurent recours au seigneur d'Ennery, messire Guy de Flavy, de puissante maison, qui consentit à prendre, à la pointe de l'épée, la gestion de leur bien : on l'en voit détenteur en 1488.³ Mais après lui, et sans doute sous la gestion de sa fille Jeanne de Flavy, morte en 1508, le fief des chanoines périclita de nouveau et fut l'objet d'une liquidation ; c'est alors que la ferme du champart et la plus grande partie des terres furent acquises par le seigneur de Dampierre, moyennant l'obligation de payer les rentes dues aux chanoines de Beauvais et au possesseur du fief de Laval.

*
* *

¹ Arch. du musée Condé, à Chantilly.

² Ch. d'Hér. - Bail de la ferme et du fief du champart. a Hérouville, consenti en 1467, à messire Pierre Touillefaust, prêtre, par les chanoines de Beauvais (copie en papier du XVII^e siècle).

³ D. Villevieille, ms.. français 3 1922.

Un cadet de Gascogne, pauvre, bien né, nommé Antoine de Cugnac vint, simple écuyer, mettre son épée au service du roi Charles VI, contre les Anglais ; il fut placé en garnison au château de Rochefort-en-Yveline. Dans cette forteresse avait pris asile Jeanne Le Brun, fille d'Adam, sire de Palaiseau, veuve de Guillaume de Harville, avec de petits enfants.

Jeanne est qualifiée par les généalogistes, dame de Palaiseau, Nesles, Balincourt, Dampierre et Hérouville. Comment cela ? C'est que le terroir d'Hérouville n'appartenait pas en entier aux Montmorency et à leurs successeurs. Dès le milieu du XIV^e siècle, les Le Brun, issus de Gilles Le Brun, seigneur de Trasignies, beau-frère du sire de Joinville, et connétable de France en 1248, avaient des biens dans la localité, au sujet desquels ils étaient en procès avec les moines de Saint-Martin de Pontoise, gros décimateurs. Ils possédaient Nesles, Valangoujart et Balincourt. Le dernier, appelé Jacques, ajoutait à ces domaines la possession des terres de Palaiseau, Dampierre, et se disait seigneur en partie d'Hérouville. Chambellan du roi, en 1408, il périt à la bataille d'Azincourt, laissant ses terres à sa sœur Jeanne, qui épousa, en 1418, l'écuyer de Cugnac. Celui-ci trouva, dans cette union romanesque, amour, considération et fortune. En 1423, il était chevalier, chambellan du roi et fort bien en cour. Charles VII lui donnait, pour ses services, trois cents royaux le 19 avril 1431. Il suivit toutes les guerres du règne et mourut en 1451, laissant un fils Pierre, que les papiers d'Hérouville appellent François et une fille Marie, femme de Geoffroy de Courcillon.

Les Cugnac-Dampierre, héritiers de leur mère Jeanne Le Brun, se succéderont dès lors à Hérouville, dans le voisinage des Chambellan et des Berbisy, tous grands seigneurs, tous chambellans et maîtres d'hôtel des rois, maîtres des eaux et forêts en Orléanais où se trouvait, près Gien, leur seigneurie de Dampierre. Ils feront des acquisitions de terres, figureront dans les aveux, les abornements, jusqu'à ce que les dépenses d'une vie fastueuse, les frais occasionnés par les guerres de religion, principalement la dissipation de François III, qui fut conseiller du roi aux Conseils d'Etat et privé, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, chevalier de l'Ordre et maréchal de camp, ait apporté la ruine dans la maison.¹

Cependant Monsieur de Berbisy, sa sœur morte sans enfants, son beau-frère de Marle ayant péri assassiné en 1590, avait recueilli toute la succession maternelle et pris bonnes racines à Hérouville, dont il se qualifiait seigneur partiel, comme son vassal Dampierre. Déjà, depuis quelques années, il s'était créé une installation définitive et digne de sa condition, en construisant « le grand logis » c'est-à-dire le premier château qui put vraiment porter ce nom dans la localité. Elevé au sommet du clos Bataille, faisant face, du côté ouest, à la rue Bourgeoise et par sud à l'église, de l'autre, au « haut verger » que bornait le chemin de Chambly, ce logis occupait à peu près l'emplacement, mais un peu plus au nord, de l'ancienne « maison séant devant l'église » où Messieurs d'Hérouville faisaient leur résidence au XIV^e siècle, où résidèrent ensuite les Ramé, les Bataille, les Bazannier, laquelle, en 1568, n'était plus qu'une « mesure » avec « basse-cour et grange » jardin et colombier, le tout « partie

¹ D. Villevieille. mss. français 3 1902, 3 1903, .3 1916, et Doss. bleu n°227.chart. d'Hérouville, Aveux et dénombremments.

clos de murs, ouvrant sur la grande rue dudit lieu », s'étendant « de la dite grande rue au chemin de Pontoise à Chambly¹ ». C'est là que se retrouvera dès lors le château d'Hérouville avec sa cour d'honneur, sa basse-cour, la pelouse entourée de bosquets et de futaies, couvrant une superficie de neuf arpents entre la grille donnant accès à la grand'route, et la porte de sortie du bas sur l'ancien chemin de Pontoise.

Le château nouveau, grande bâtisse à trois-étages éclairés de multiples ouvertures, sans caractère de style, comme l'on peut s'en rendre compte par un croquis trouvé dans nos archives, était achevé avant novembre 1588, date à laquelle le maître y résidait lorsqu'en présence de Robert Moreau, gruyer de Saint-Denis, et Antoine Caffin, habitant du village, peut-être son fermier, il remit à M. H. Réaulme des Oilletz, fondé de pouvoir de messire Louis de Berthon, seigneur de Grillon, chevalier des Ordres du roi, maître de camp du régiment des Gardes, en résidence à Blois, auprès de S. M., cinq cents écus fixés pour la rançon de l'écuyer Jacques Dauvet, seigneur des Arènes, beau-frère du dit sieur de Berbisy et prisonnier de guerre du dit maître de camp². Cette libéralité, volontaire ou forcée, attire notre attention sur le second ménage de Jean-François veuf de sa première femme, il avait épousé le 15 mars 1583, Aimée Dauvet, fille de Guillaume Dauvet, seigneur des Arènes, président au Parlement de Paris, qu'il perdit en 1595³.

Monsieur d'Hérouville - on lui donnait dès lors ce nom - toujours fidèle au parti de la cour, accepta, en janvier 1595, la charge de maître d'hôtel du roi pour laquelle il prêta serment le 6 décembre 1594 et qu'il conserva jusqu'à sa mort ; il suivit Henri IV dans la conquête de son royaume ; il prit part au siège d'Amiens, en 1597. Marié une troisième fois, le 23 juillet 1595, avec Elizabeth de Fergon, fille d'Etienne de Fergon, seigneur de Veniers, général des finances en Poitou, il se retira, avec cette dame, à la campagne, variant ses séjours entre Hérouville, Auvers et Paris, où nous l'apercevons encore, en 1603 ; traitant, dans son logis de la rue du Pain-Mollet, une affaire avec Claude Lamisse, avocat au Parlement. En 1616, le ménage Berbisy vivait à Hérouville, augmentant la terre d'acquisitions au bois de Gérofay. En 1621, il donnait à bail pour quatre ans, au prix de 180 livres de loyer, à François Frémont, tailleur d'habits « la basse-cour d'Hérouville avec le jardin derrière la bergerie, le clos appelé la Bataille, les greniers, la foulerie, cave, étables et granges, à la réserve du grand logis sinon la petite salle basse et la cuisine, dont jouira le dit preneur, à condition de prendre à sa charge les menues réparations, avec le colombier que le dit preneur sera tenu de rendre bien peuplé, et le pressoir en bon état qu'il soit prêt à tourner et travailler ». Le preneur s'obligeait à donner aux chevaux de son maître un quarteron de gerbe de vesce « quand ils iront au dit lieu », et

¹ Ch. d'Hér. - Acquisition du clos appelé la Bataille, en 1568, par Jhérosme de Marle, seigneur de Versigny, au nom de Jean-François de Berbisy, fils de dame Claude de Sansac ; vendeur François Lepelletier, conseiller du roi. (org. En parchemin).

² Ch. d'Hér. - Quittance du seigneur de Grillon pour M. Jean-François de Berbisy ayant payé la rançon du sieur des Arènes, en 1588. (Orig. en parch.).

³ B N. Mss. P. O. 295 et Doss. bleu, 40.

s'interdisait de « couper aucun bois dans le dit clos ni jardin déclaré¹ ». Dès lors, M. et Madame de Berbisy habitaient le château d'Auvers, acquis de l'abbaye de Saint-Denis, en 1599, d'où fut daté, le 20 septembre 1623, l'aveu de leurs possessions, rendu au duc de Montmorency, pair et amiral de France ; cet acte cite les héritiers Cugnac et Lepelletier ; les Caffin (Michel, Jean, Pierre, Ambroise, Gérard, Robert, Eléonor) ; les Benoît (Michel et Denis), Gautier Lemoine, François Haumier, Anne Trianon, Nicolas Josse, Jean Thibout, Jean Boivin, Madame de Stors et Monsieur de Morely. Antoine Caffin logeait au puits Baderet sur la limite de la clôture sud du château, et Robert Caffin sur la limite nord, tous deux à chaque entrée de la rue des Fischets, qui coupait la pelouse du château en séparant le clos Bataille du Haut Verger, et devait plus tard, être englobée dans la propriété.²

M. de Berbisy annexa à la seigneurie d'Hérouville l'important domaine de Dampierre, en 1626. François de Cugnac, dernier possesseur, était mort depuis dix ans. Les affaires de sa succession n'étaient guère limpides. Léonard de Rabutin, baron de Bussy, son beau-frère, n'avait pas touché la dot de sa femme, Diane de Cugnac, douze mille livres à prendre sur Hérouville. Antoine IV de Cugnac, dit le marquis de Dampierre, fils de François et neveu de Diane ne semblait pas disposé à s'acquitter envers l'oncle Rabutin. Celui-ci obtint, à son profit, le 21 juillet 1622, saisie du domaine, lequel, après longues formalités, fut mis en vente « par criées et subhastations » sous le porche de l'église du lieu, et malgré l'opposition du marquis, adjugé à Jean-François de Berbisy, pour le prix de 60,000 livres, avec les charges³. C'est ainsi que M. d'Hérouville, déjà possesseur des fiefs réunis Laval, Clerbourg, Douffy, Bataille, Pelletier, arrondit sa terre de la ferme du Champart, avec dépendances assez importantes louées par bail du 10 mars 1622, à Catherine Debray et à ses fils, au prix de 2,000 francs par an. La terre d'Hérouville comprenait maintenant plus de cinq cents arpents provenant, presque en totalité de l'ancien domaine des Montmorency, plusieurs fermes, maisons, château, etc., et la prééminence seigneuriale de l'église, où le vieux Berbisy venait assister aux offices dans la chapelle décorée de son mouton paissant ! Il mourut le 4 décembre 1632, à Auvers, âgé de quatre-vingt-sept ans, et fut inhumé dans l'église du lieu. Sa veuve, Elisabeth de Fergon, fut déposée près de lui, en 1639.

*

* *

Les Berbisy installés, nous n'avons qu'à les passer, rapidement en revue. - La caractéristique de leur humeur est cet amour de la propriété qui les pousse à acquérir sans cesse tous les lopins petits ou grands, dont peut s'améliorer leur possession, principalement aux alentours de leur résidence. Ils jouent des coudes ; ils étendent constamment leurs limites, encore resserrées entre des bâtiments, des jardins, des clôtures qui vont disparaître et se fondre

¹ Ch. d'Hér. Bail de la basse-cour et maison d'Hérouville en faveur de François Fromont, l'an 1621 (Orig. en parch.)

² Idem - Aveux des fiefs de Laval, Clerbourg et Doulx-fils à Hérouville, par le sieur de Berbisy, en 1623. (Originaux en parchemin.)

³ Ch. d'Hér. — Décret de translation au sieur de Berbisy de la terre et fief du Champart, à Hérouville, saisis sur le sieur de Cugnac, marquis de Dampierre. (Orig. en parch.)

dans l'ensemble du domaine arrondi¹.

Etienne, huitième enfant de Jean-François, qui en eut dix, et l'aîné des fils de son troisième lit, né à Hérouville le 4 juillet 1604, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi en 1627, marié avec Anne du Plessis de la Saussaye en 1628, fut l'unique héritier mâle survivant et détint, jusqu'en 1660, les seigneuries d'Auvers et d'Hérouville. Il racheta les parts de ses sœurs, Mesdames de Saint-Martin et de Vaumain² ; puis, successivement, entre les années 1633 et 1654, il attaqua et conquit, à coût d'argent, tous les possesseurs du groupe de maisons entourant le puits Baderet, sur le flanc sud du clos Bataille, et finit par raser ce pâté d'édifices, pour en incorporer le sol à son enclos³.

La vie assez tourmentée de ce seigneur, ses démêlés avec ses enfants, avec son suzerain l'abbé de Saint-Denis, avec les villageois de son entourage, au sujet de ses lapins, de ses pigeons... etc., ont été décrits avec un vif intérêt, par M. Mataigne, dans son histoire d'Auvers-sur-Oise ; nous n'y reviendrons pas. Remarié, en 1634, avec Marie le Rebours, morte en 1638 ; puis, en 1641, avec Françoise Nicolas, dame de Montmort, à Auvers, il mourut à Paris, où il était allé chercher du repos, laissant Hérouville à François, son unique fils, né en 1629, de sa première femme.

François de Berbisy, émancipé en 1651, connu sous le nom de marquis d'Hérouville, servit comme lieutenant au régiment des Gardes françaises, fut blessé au visage devant Arras, et dut quitter l'armée. En 1657, résidant au château d'Hérouville, il procédait au mesurage de ses terres augmentées de nouveaux acquêts. Il s'annexa l'immeuble de Louis Debra y, le pré de Jacques Douart, la mesure d'Hyacinthe Sanson. Il fit saisir Nicolas Caffin et Catherine Chéron⁴... Il eut de graves conflits avec ses sœurs, dont l'une fut une sorte de Marion de Lorme qui finit internée, et une terrible guerre de clocher avec son parent, M. de Charmont, alors seigneur d'un tiers de la paroisse, au sujet de la chasse en plaine et des honneurs dans l'église. Une sentence arbitrale du tribunal des maréchaux de France - il y aurait donc eu cartel entre les rivaux - trancha, en 1678, la question au profit du Berbisy, le Charmont conservant droit exclusif de chasser sur ses propres terres⁵.

Je pense, avec M. Mataigne, que François de Berbisy subissait une « situation financière assez précaire ». Beaucoup de procès, beaucoup de tristes affaires mal réglées, des dépenses à la cour et à la ville, de continuelles acquisitions de parcelles de terre à solder, voilà quels en étaient les suffisants motifs. Il devait beaucoup à son cousin Louis Testu, seigneur de Menouville, qui se fit délivrer,

¹ Le domaine des Berbisy à Hérouville, comprend les fiefs de Laval avec l'église paroissiale et les honneurs de fondateur, Clerbourg ou grande ferme, Douffy avec la couture d'Anne-Marie où est le puits Baderet, patrimoine des Sansac, le clos Bataille où se trouve le château avec jardin, basse-cour, le Haut Verger, le fief Pelletier, acquisitions de 1568 et 1603, enfin la ferme du Champart acquise en 1626 ; manquaient encore la ferme de Brécourt située entre le château et Clerbourg, et celle dite de Menouville sise au nord du Haut Verger qui seront incorporées au XVIII^e siècle.

² Chartrier d'Hérouville Quatre titres transactionnels, orig. en parchemin, datés de 1633, 1634, 1636, 1637.

³ Idem titres de 1641, 1642, 1646, 1647, 1648, 1650, 1653, 1654, 1655 et mémoire des acquisitions faites par M. de Berbisy à Hérouville entre 1633 et 1655.

⁴ Chart. d'Hér. Titres nombreux en papier et parchemin, datés de 1670, 1683, 1686, 1690, etc...

⁵ Idem sentence arbitrale du tribunal des maréchaux de France, entre M^{re} François de Berbisy, seigneur d'Hérouville et M. de Charmont, touchant la jouissance des droits de chasse sur le territoire et des droits honorifiques dans l'église dudit Hérouville. (Copie en papier).

en 1683, une sentence du Parlement, pour saisie partielle d'Hérouville. Mais Berbisy, s'il était évincé, devait conserver le droit de chasser comme auparavant. Pour ceux qui, même en ce siècle, ont connu notre plaine giboyeuse, la consolation accordée avait sa valeur.

François de Berbisy avait épousé une femme riche, en 1658, Anne Couart, fille de Jacques Couart, seigneur de la Patrière, conseiller du roi, lieutenant de l'artillerie de France ; en 1677, elle garantissait pour son mari un emprunt de 25,000 francs. Elle ne lui donna pas d'enfants et lui survécut, avec un douaire, dont nous avons nombreuses quittances, revêtues des plus gigantesques signatures. Ah ! la calligraphie des dames d'Hérouville !

Le dernier de nos Berbisy mourut au château d'Hérouville le 13 décembre 1695, à 3 heures du matin, et fut inhumé dans l'église du dit lieu, où se voit encore, devant l'entrée du chœur, la pierre tombale recouvrant ses restes. Mal avec tous les siens, il avait, depuis 1682, fait une donation de ses biens à un ami, messire Jacques Pallu, conseiller au Parlement de Paris, qui assista à ses derniers moments¹.

Nous ne pouvons passer sous silence les démêlés du marquis d'Hérouville avec le marquis de Verderonne qui, simple vassal pour Bréban de l'ancien Clerbourg, prétendait au titre de seigneur d'Hérouville et s'efforçait de rompre les liens qui l'attachaient aux Berbisy.

Bréban², laissé par Mathieu de Longuejume, en 1558, à son gendre, Jean Dauvet³, seigneur de Berneuil et de Frocourt, conseiller du roi, Président à la Cour des Aides, fils d'un Procureur au Parlement qui fut garde de la Prévôté de Paris, personnages de haute condition⁴, passa à Pierre Dauvet, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la chambre du roi, qui le donna à sa femme Marthe de Saint-Simon. Celle-ci céda Bréban, en 1602, à Madame de Stors, Madeleine de Laubespine, fille de Gilles de Laubespine, seigneur de Verderonne, alors veuve de René du Val, seigneur de Stors, président des comptes à Rouen, laquelle, dès 1580, avait acquis de Monsieur Dauvet, le sixième de Clerbourg, avec le petit potager provenant de M. de Soissons : elle eut ainsi à Hérouville 203 arpents de terre, une grande ferme et plusieurs maisons. C'était une femme experte en affaires et dont le nom reparait à plusieurs reprises dans nos archives, mais l'aventure extraordinaire marquant la fin de sa vie est le point par lequel elle est

¹ B. N. Mss. P. O. 295. - Registres anciens de l'église Saint-Clair d'Hérouville, année 1695.

² Le fief de Bréban qui relevait partie du champart d'Hérouville, partie de Clerbourg, a vait été formé des deux fiefs nobles dont l'un, en 1401 appartenait à Charles de Péronne, l'autre, en 1436, à Jeanne La Truye, fille d'Ansel La Truye, mariée à Pierre de Vuignes. L'unification du fief fut accordée à Pierre de Bréban, chanoine de Paris, en 1488. par Guy de Flavy, seigneur dominant. David Chambellan l'acquiesça peu après et le laissa à sa fille, femme de Mathieu de Longuejume.

³ Les Dauvet, grands seigneurs dans le monde politique et parlementaire, parisiens d'origine bourgeoise, devaient leur fortune à Jean Dauvet, l'ancien, intendant de la comtesse de Vendôme (Marie de Luxembourg) qui parvint aux fonctions de Procureur général au Parlement de Paris et garde de la Prévôté de celle ville, puis Président au Parlement de Toulouse, enfin Premier Président à Paris, par la faveur de Louis XI. Son fils Guillaume, marié à Jeanne Luillier, engendra Jean II, seigneur de Berneuil, uni à Jeanne, fille de Mathieu de Longuejume, évêque de Soissons, garde des sceaux de France, et de Madeleine Chambellan, Il mourut avant 1559, sa femme en 1575 seulement, laissant Pierre Dauvet que nous nous honorons d'avoir comme citoyen d'Hérouville (B. N. Mss. Doss. bleu 233 - Titres de la terre et seigneurie d'Hérouville.) Dauvet portait d'argent à trois bandes de sable, au léopard de sable grim pant.

⁴ B. N. Mss. Doss, bleu 233.

restée célèbre au pays.

Madeleine de Laubespine, au château de Stors, était étendue sur son lit, morte ou tenue pour telle. On la porta dans la chapelle de Nogent, à l'Isle-Adam, dont elle était fondatrice et où elle devait être inhumée. La cérémonie terminée, le cercueil est laissé tout ouvert (heureusement !) en attendant que le fossoyeur ait creusé le terrible trou. Mais le fossoyeur, en travaillant tout à son aise, avait remarqué les bijoux laissés sur le corps de la haute et puissante dame ; à nuit close, il revint dans le but de se les approprier. Il prend la main, cherche à en faire glisser une bague ; les doigts gonflés ne se prêtant pas au larcin, il brise un doigt... Madame de Stors se dresse. La douleur l'avait éveillée. L'homme s'enfuit, terrorisé. Madame de Stors, dont le costume succinct ne gardait pour vêtement qu'un suaire, sortit du cercueil et fit une demi-lieue, pieds nus, pour rentrer au logis ; elle eut beaucoup de peine à se faire admettre par ses gens, qui ne voulaient pas ouvrir à un fantôme. Elle vécut encore quelque temps, considérée par toute la région, comme une ressuscitée¹.

Charles de Laubespine, neveu de Madame de Stors, hérita d'elle ; en 1636, et fit aveu de Bréban à M. de Berbisy ; c'est lui qui épousa Marie Le Bret dont la mère, Marguerite Lepelletier, avait encore quelques biens, à Hérouville. Leur fils, Claude, créé marquis de Verderonne, en 1630, épousa Hélène d'Aligre, fille du chancelier de France de ce nom ; il ouvrit une campagne d'intrigues dans le but de n'avoir à reconnaître pour suzerain que M. le prince de Condé. Pour parer aux inconvénients devant résulter de cette affaire, M. de Berbisy risqua plusieurs visites conciliatrices. Stors était dans son voisinage, il y rencontra la fière marquise, sur les projets de laquelle égards ni révérences n'eurent d'effet. La hautaine fille du garde des sceaux invoqua les arguments de droit et ceux de fait elle fit valoir ses relations, la situation de sa famille, l'autorité qu'avait au Parlement son mari, la faveur du roi, non moins que la volonté de Mgr le Prince de Condé, suzerain d'Hérouville, successeur des Montmorency, de qui elle avait promesse et engagement « pour luy faire plaisir ». Malgré tant d'obstacles, l'affaire entamée en 1679 fut jugée, après beaucoup d'ennuis, de démarches et de frais, au profit du seigneur d'Hérouville dont les papiers étaient en règle².

Jacques Pallu, seigneur d'Andigny, petit-fils d'échevins de la ville de Tours, d'abord payeur des rentes de la ville de Paris, puis, par acquisition de charge, conseiller du roi au Grand Conseil aux gages de 600 livres par an³, prit possession d'Hérouville, en 1695, après la mort de François de Berbisy, dont il était, avons-nous dit, bénéficiaire par donation ; il continua la série des achats de biens ; les plus importants eurent pour résultat l'annexion de Brécourt et celle de Menouville.

Brécourt était une ferme enclavée entre le jardin situé derrière la bergerie et la basse-cour de l'ancien logis de messire Jean d'Hérouville, au XIV^e siècle, le

¹ Cette histoire est devenue banale par suite des cas nombreux auxquels on l'a appliquée. Elle trouve ici sa genèse. Je la tiens de M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, qui en avait pris connaissance dans les registres de sa paroisse.

² Arch. du musée Condé, à Chantilly ; carton Hérouville.

³ Ch. d'Hér. Papiers concernant l'acquisition et la quittance de la charge de conseiller au Grand Conseil, pour M. Pallu.

clos Bataille, au nord, avec le pâté de maisons du puits Baderet, au bout, et la rue du Bon-Puits qui la séparait de l'hôtel de Clerbourg. Brécourt ouvrait par un portail sur la Grande-Rue ou rue Bourgeoise à son point d'accès sur la place de l'Eglise.

L'ensemble des bâtiments couvrait un arpent de superficie, destiné à compléter la basse-cour et la melonnière du potager du château au XIX^e siècle. Soixante-dix arpents de terre et plusieurs maisons du village en dépendaient. Depuis Jean de Brécourt, possesseur en 1352, reconnaissant à Saint-Martin de Pontoise une rente sur sa « grange dixmeresse » sise à Hérouville¹, jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, ce fief a passé entre des mains si nombreuses qu'il n'en peut être cité que quelques détenteurs. Perrette de Brécourt, petite-fille de Jean², le vendit à Jean de Louviers, en 1425. Nous connaissons ce seigneur-drapier qui posséda également Clerbourg. Sa veuve Jeannette Clutin en jouit avec son second mari Pierre de Landes, général des Monnaies. Sur Nicolas de Louviers, leur fils et successeur à Brécourt, il faut lire l'intéressant travail de M. A. Rey, publié dans le compte rendu de la séance (11 mai 1904 à Pontoise), de la Société historique du Vexin ; on y constatera l'importance du personnage que notre paroisse a pu compter parmi ses habitants... au moins passagers. Il vécut jusqu'en 1483. Son fils puiné Jean de Louviers, chanoine de N.-D. de Paris, vendit Brécourt à Richard Hélin, médecin de Charles VIII, en 1490 environ. Les Hélin, les Aguenin, les Burgonsie, les Cattin, les Suzet, sont des noms essentiellement parisiens, groupés en girandole autour de Brécourt. Léon Hélin, vers 1530, reconstruit le manoir qu'il habite, agrandit la basse-cour et fait élever un gigantesque colombier, longtemps appelé « fuye Monsieur Lion » ; ce monument s'écroula en 1840. Jean Morely, autre médecin du roi, achète le fief en 1536 ; il en fait, l'an 1540, aveu à Montmorency, ce qui prouve que ce petit domaine était encore un démembrement de l'ancienne seigneurie des premiers barons chrétiens.

Les Morely, dont le nom figure à tout moment dans nos papiers, restèrent en possession jusqu'en 1648 ; alors apparaît Arnoul Lallement, conseiller au Parlement, seigneur de Brécourt « comme représentant Monsieur de Morely » ; Gabriel Lallement lui succède dont la fille a épousé ce Nicolas Leclerc, seigneur de Lesseville, que Tallement des Reaulx présente comme tanneur de Meulan « prodigieusement riche ». Monsieur de Lesseville, le fils, maître des comptes à Paris, jouissant de soixante mille livres de rente, mourut Président de Chambre au Parlement. Par lui et par son beau-frère Henri Poncher, conseiller au Parlement, Brécourt avait, en 1669, été affermé, pour 1,200 livres de loyer, à Nicolas Caffin ; leurs héritiers, MM. de Lesseville et Poncher, vendirent, en juin 1699, ce même Brécourt à M. Jacques Pallu, seigneur d'Hérouville, qui le paya vingt-deux mille livres.

Menouville fut la petite ferme de l'ancien fief des Pelletiers, située à l'entrée de la rue des Fischets, en bordure et au nord du haut verger du château, avec un clos s'étendant jusqu'au chemin de Chambly. Acquérir cette ferme, avec toutes

¹ D. Villevieille, ms. français 3 1902.

² Elle était fille de Pierre de Brécourt fils de Jean et frère d'un autre Jean, tous deux détenteurs d'une partie des dîmes d'Hérouville en 1411, et débiteurs de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Sa mère était Jeanne Frambard. Perrette, mariée d'abord avec Raoullet de la Ruelle, était, en 1419, femme d'Emery Harnez

ses dépendances assez nombreuses, c'était donner suite au plan d'agrandissement dont nous avons soigneusement indiqué la marche. Menouville formé de divers lambeaux recueillis sur le terroir de la paroisse et agglomérés en fief, relevant, comme les autres, de Montmorency, avec une partie du bois de Girofay, redevancier de M. le prince de Conti, à Valmondois, était la propriété de M. Louis Testu de Balincourt, seigneur de Menouville, qui lui avait donné ce nom. Le père de Louis, René Testu, passait en 1631, avec Étienne de Berbisy, un « contrat de réunion des acquisitions » par lui faites sur le territoire de notre paroisse, où nous signalons alors son apparition. Sa veuve, Antoinette de La Fontaine, reçut Menouville en douaire, le greva de diverses rentes, c'est-à-dire d'emprunts hypothécaires, l'un au profit du sieur Fournier pour douze mille livres, l'autre en faveur de M. Soret de Boisbrunet, de Pontoise, prêteur de dix mille huit cents francs, remboursés en 1714 ; puis elle jeta ce bien aux mains du terrible Samuel de Charmant, son second mari, que nous avons vu disputer à François de Berbisy, à la pointe de l'épée (?) le droit de chasse sur le territoire commun. En 1683, M. et Madame de Charmont consentirent, avec S. A. Mgr le prince de Condé, seigneur de l'Isle-Adam, « contrat de vente du tiers de la seigneurie d'Hérouville », de sorte que le premier prince du sang de France fût devenu paroissien de Saint-Clair, si les héritiers Charmont n'avaient fait annuler cette vente. Louis Testu, dit Monsieur de Menouville, marié à Charlotte de Sébouville, eut quelque difficulté à se débrouiller dans la succession maternelle, afin d'en tirer ce qui lui revenait de ce que devaient prendre les héritiers Charmont ; il n'en obtint d'abord qu'un sixième à partager avec ses soeurs Mesdames de La Fontaine et de Lessevil le. Le mécontentement des beaux-frères, les mauvais procédés des Charmont nécessitèrent une liquidation, dont voulut profiter avec un peu trop de précipitation, Jacques Charpentier, seigneur d'Ennery. Celui-ci, par clause d'un papier secret, se prétendait acquéreur de MM. de Menouville et de Charmont, pour le tout, mais il ne lui resta que la part de Charmont. M. Jacques Pallu, par arrêt du Parlement, en 1704, fut reconnu et demeura acquéreur ferme des terres et fiefs appartenant à M. de Menouville comprenant, d'après l'aveu qui fut rendu aussitôt, « la sixième partie de l'ancien fief d'Hérouville, vassaux, censives, rentes foncières, volailles, moulin à vent en ruine, droit de chasse, cent cinquante-deux arpents de terre, une ferme avec maison, cour, jardin, droit de champart sur cent arpents de terre, chargés d'une rente de cent cinq livres au profit de l'église Saint-Clair et de vingt-cinq livres au chapitre de Beauvais, plus sept arpents de bois à Girofay et un moulin à eau à Verville ». Il avait payé ce bien cinquante deux mille francs¹.

M. Pallu avait de la fortune ; les Parlementaires n'en manquaient ordinairement pas. Mais ce qui, surtout, le faisait riche, c'est l'ordre dans sa maison, dans ses affaires. Que de paperasses tombent d'enveloppes cousues des trois côtés, cotées, annotées, numérotées, papiers grossiers couverts de chiffres, écritures, signatures, des comptes de fournisseurs, des liasses de quittances réunies par un lacet, un ruban, un cordon de soulier, parmi lesquelles les nombreuses quittances remises au fils par sa mère, Françoise Tuffier, pour son douaire depuis l'an 1673 jusqu'en 1710 ; la signature de la bonne femme monte, grossit et tremble à mesure que l'âge avance. On vit avec Françoise Tuffier touchant les

¹ Ch. d'Hér. liasse de pièces concernant Menouville de 1641 à 1704.

quartiers de sa rente, on vieillit, on expire presque avec elle ! D'une autre chemise sortent des baux : bail de la grande pièce de la Maillière à Philippe Desgroux, en 1683, bail du fief de Brécourt à Jean Caffin en 1701, location du bois de Girofay à François Boucher en 1712, de la grande ferme d'Hérouville à Pierre Gouy en 1715, nouveau bail de Brécourt pour Pierre Gouy en 1721, etc ; voici des titres d'acquisition ou d'échange avec Louis Boixel, Anne Dupré, Claude Auger, Charles Marchand et Richardière. De 1731 à 1739, seront incorporées au domaine les pièces de terre, situées à l'ouest du château, destinées à former le préau appelé la Bourgogne, où se tiendront les fêtes d'Hérouville, puis l'avenue de tilleuls à double rangée aboutissant à la route de Pontoise à Méru ouverte en 1784. Une liasse des plus importantes a trait aux négociations menées, en 1704 auprès du cardinal de Bouillon, seigneur engagiste de la haute justice de Pontoise, pour obtenir, au profit de M. Pallu, l'autorisation de « clore la rue des Fischets qui traversait son jardin à Hérouville »¹.

Un essai typographique de la localité trouvera sa place ici, puisque nous le tirons des abornements contenus dans les aveux, les partages, les actes d'acquisition ou d'échange, les déclarations et les titres divers de notre Chartrier.

Au moyen-âge, on se rendait à Hérouville par le chemin de Pontoise à Chambly, dit Grand Chemin ou Chemin du Roi. Passant derrière Ennery, cette voie pénétrait notre terroir par un quartier buissonneux boisé, appelé les Essarts, dont la remise de la Fouilleuse est un reste. A la Croisette, tandis que le Grand Chemin continuait, en droite ligne, franchissant les coutures, l'Ormeteau-Marie, Maules où se voit la Croix Rouge, pour se diriger sur Nesles par Fontenelles, une section se détachait à gauche, dite chemin de Pontoise à Hérouville, chemin de Pontoise à Labbeville, accédant au village par son extrémité sud, sur un point où se trouvait l'hôtel de la Tonsure dont les Essarts dépendaient. Là commençait du sud au nord, la rue des Bourgeois, déjà citée dans un aveu de 1306 ; artère unique du village, dans sa partie méridionale, elle était bordée de maisons relevant du fief de Laval, l'hôtel de la Cerisaie, les immeubles de la famille Dieu, etc ; à gauche, elle donnait accès à la ferme du Champart et à des habitations, aujourd'hui anciennes, mais dont la notion échappe à nos documents. La rue des Bourgeois, parvenue au pied de la haute butte de l'église, faisait un coude au couchant, pour éviter les jardins des Carrières situés sur un plan plus élevé, et venait aboutir, devant le porche de l'église, sur la place où se trouve aujourd'hui la Mairie. La butte se dressait dans un espace vide, sur le flanc duquel montait, en diagonale, vers la grande ferme voisine du chevet de l'église, le chemin pavé nommé, au XVI^e siècle, la rue du fief de Clerbourg. Au bas de la butte, sur le côté nord, passait la rue du Bon-Puits, conduisant de la rue des Bourgeois au carrefour de la terre aux Fischets, direction du levant, bordée du côté de l'église par des maisons au nombre desquelles nous avons signalé les logis d'Etienne Lemaistre, de Jacques Dennery, de Monsieur de Thibouville et des héritiers Ramé, au XIV^e siècle, ayant des jardins de peu d'étendue bornés par la ruelle de Clerbourg ; là se trouvait aussi la maison contenant le « four banal d'Hérouville ». Au centre de ce pâté d'habitations, se détachait, à gauche,

¹ Chartrier, passim.

face au clocher, la Grande Rue ou rue Bourgeoise, sur laquelle ouvrait l'hôtel de Brécourt, puis la maison et basse-cour de M. Jean d'Hérouville destinée à devenir le grand logis de M. de Berbisy et le château moderne. Par cette voie se continuait, vers les Maillières, le chemin de Pontoise à Labbeville, pendant que la rue du Bon-Puits, suivant sa direction entre les bâtiments du fief de Brécourt et ceux du fief de Clerbourg, gagnait le carrefour aux Fischets, où elle changeait de nom et de direction. Le point où elle arrivait est entièrement inconnu de nos contemporains, car il a tout à fait changé d'aspect et cessé de faire partie de la voirie publique. On y voyait autrefois un pâté d'édifices, accumulés autour de la ferme de la Couture d'Anne-Marie, dont les habitants ne devaient jamais tenir la porte close, parce que la cour contenait le fameux, l'excellent, l'intarissable puits Baderet, ressource de tout le village. La ruelle, pour y parvenir ouverte sur l'extrémité de la rue du Bon-Puits, devant le grand portail de Clerbourg, s'appelait la rue du Puits-Baderet ; les édifices qu'elle desservait payaient le cens au fief Bataille, au milieu duquel ils se dressaient. Sur ce point commençait, dans l'autre sens, la rue des Fischets, filant entre le clos Bataille et le Haut Verger, coupant, comme le dit un texte, le « jardin » du seigneur d'Hérouville, donnant ensuite accès à la petite ferme, ancien fief Pelletier devenu Menouville, au clos des Caffin, à divers immeubles relevant, les uns de Brécourt, les autres de Bataille, pour s'aller perdre aux champs, vers le Nord, dans le voisinage du Trou aux Anes.

Les acquisitions successives des châtelains¹, la suppression de la rue des Fischets dans la traversée du domaine, changèrent l'aspect des lieux. Les vieux édifices de la place de l'Église, englobés dans le fief principal, furent supprimés. Clerbourg devint, avec son jardin, l'emplacement de la grande ferme, dont Jean Fessart prenait bail en 1731, avec trois cents arpents de terre. Brécourt disparut aussi dans la basse-cour et la melonnière du château, sauf le colombier *Monsieur Lion* conservé comme curiosité. Le quartier du Puits-Baderet², déblayé des masures qui l'encombraient, fit place au jardin potager s'étendant au flanc du Haut Verger jusqu'au chemin de Chambly, et l'emplacement concédé dans la rue des Fischets, uni au domaine³, permit d'établir une pelouse entourée de bouquets d'arbres, que dominait une terrasse avec escalier, à chaque bout, pour en faciliter l'accès. C'est alors que dans le but de ménager la communication entre la section nord (rue des Fischets) et la section sud du village (rue des Bourgeois et place de l'Église), fut percée la ruelle menant, au long du clos Bataille, de la petite ferme, devenue, en 1731, location d'Ambroise Caffin, avec 200 arpents de terre, à la Grande Rue d'Hérouville, section nord du chemin de Pontoise à Labbeville, lequel venant des Maillières, passait devant la clôture occidentale du château pour tomber sur la rue du Bon-Puits, en face l'église, au coin même de la basse-cour de l'ancien Brécourt annexé par M. Pallu⁴.

En 1734, M. Pallu, seigneur d'Hérouville, paya une taxe de 600 livres à l'Etat

¹ Chart. D'Hérouville : une trentaine de titres en parchemin et en papier.

² Au milieu de la pelouse, à une centaine de mètres du château, du côté du levant, on voyait encore, il y a cinquante ans, un bassin entouré d'une bordure de rosiers, dernier vestige du fameux puits, comblé à peu près jusqu'à l'orifice, mais toujours plein d'eau.

³ Arch. du musée Condé, à Chantilly, carton Hérouville.

⁴ Tout ceci est bien aride et j'en demande pardon au lecteur : les habitants d'Hérouville pourront seuls s'y reconnaître.

pour ce domaine ; il en avait fait aveu à M. le Prince, l'année précédente. A cette époque, le château et son jardin, avec le champart, rapportaient 600 livres ; les deux fermes 6,328 livres ; les bois taillis et remises 300 francs ; les droits seigneuriaux 102 l. ; les rentes en nature, 90 l. ; les rentes en argent, 46 l. ; les lods ès ventes, 200 fr. ; les bois réservés, 100 fr ; le moulin de Verville était affermé à Claude Leconte pour 500 francs. Le total du revenu montait à 8,266 francs, relief ou mutation auquel fut taxée la succession (en quenouille) de M. Pallu¹. Ce dernier avait testé en 1736 ; il mourut en 1739, laissant, de Michelle Chanlatte, épousée le 3 juin 1685, à Paris, morte le 7 novembre 1711, trois enfants : -1 Jacques, né en 1693, mort en 1712 ; -2. Marie-Thérèse, née en 1690, religieuse ; -3 Françoise-Michelle, unie à Ange Pinon, conseiller au Parlement, qui devint seigneur d'Hérouville.

*

* *

Les Pinon formaient une vieille famille de noblesse de robe, connue avant le XV^e siècle, dont un membre, Laurent, fut évêque d'Auxerre de 1432 à 1449. Jacques Pinon, seigneur d'Oncy et de Vitry-sur-seine, doyen de la Grand'Chambre et conseiller d'Etat, mérita d'être qualifié « Mécénas des gens de lettres et grand magistrat ». Il vivait au temps de la Ligue, et fut l'auteur des diverses branches dont l'une est représentée de nos jours par M. le vicomte Pinon, colonel en retraite, à Paris. Une autre branche fournit Simon Pinon, seigneur de Saint-Simon, conseiller au Parlement, mort en 1692, marié à Catherine Lenoir, père de Bernard Pinon, conseiller au Parlement, décédé en 1710, qui avait épousé Françoise Pallu, sœur de M. d'Hérouville. Ange Pinon, son fils aîné, était donc le cousin germain de Françoise-Michelle Pallu qu'il épousa en 1712. L'œuvre principale de ce personnage, d'ailleurs commencée par son prédécesseur qui n'eut pas le temps de la mener à bien, fut la reconstruction totale du château sur un plan moderne, dont l'exécution confiée à l'architecte Gaudot, fut achevée en 1740, sous l'heureuse inspiration de ses principes de l'école de Rome. Bâtiment central orné d'un péristyle à grosses colonnes et larges chapiteaux carrés, percé d'ouvertures à balcon, puis d'œils de bouf dans une toiture très élevée dominée encore par de hautes cheminées ; vastes pavillons de chaque côté en avancée légère sur la ligne du fond, d'où partent deux ailes en retour, à toiture abaissée, avec mansardes. De cette époque date la grille monumentale ouvrant sur le préau de la Bourgogne. A cette époque, également, fut formé le grand parc ; on y consacra les trente-huit arpents de bonne terre situés à Maulu et au chemin d'Auvers, de l'autre côté du chemin de Pontoise à Chambly, s'étendant en face du château vers l'orient, en prolongation de l'ancien Haut Verger qui ouvrait, on se le rappelle, sur ledit chemin, dès le XIV^e siècle.

En 1740, la justice seigneuriale d'Hérouville n'était que moyenne et basse : par lettres patentes du roi, elle devint haute justice, avec tribunal, prison, gibets et officiers, dont les quittances de gages se multiplient, dans nos archives, de cette date à l'an 1785, avec les signatures de M^{es} Potier, Laforest et Levasseur... etc., Grandin, notaire à Auvers, dut bientôt céder les affaires de la localité à MM.

¹ Ch. d'Hér. Autorisation du cardinal de Bouillon, seigneur engagiste de la haute justice de Pontoise, donnée en 1704, à M. Pallu pour clore la rue des Fischets qui traverse son jardin, à Hérouville. (Origine. en parchemin.)

Cailleux, au profit desquels une étude fut instituée¹. A M. Pinon doit être attribué le don du terrain, derrière l'église, où, sur l'emplacement des anciens jardinages de la famille Dieu, fut construit le nouveau presbytère.

Quelques acquisitions intéressantes, le renouvellement des baux des fermes, des poursuites en paiement de devoirs féodaux négligés, des fondations de messes et d'une rente de 50 livres pour l'entretien d'une lampe devant l'autel, malgré qu'ils eussent obtenu de l'archevêque de Rouen, l'établissement d'une chapelle privée dans leur habitation², signalent la présence de M. et de Mme Pinon jusqu'en 1758. « L'état de la vaisselle d'argent et des livres trouvés à Hérouville à la mort de M. Pinon », et le « relief payé pour la succession de dame Françoise-Michelle Pallu » par sa fille, datés de 1759, prouvent, que le ménage Pinon partit la même année pour le grand voyage...

Françoise Pinon, leur fille (pas unique, elle avait une sœur, religieuse à Conflans-Sainte-Honorine), naquit en 1717, le 24 juin, à Paris, rue du Cloître-Notre-Dame et fut baptisée à Saint-Jean-le-Rond. Le 12 mars 1733, dans l'église Saint-Paul, au Marais, elle fut mariée, par Mgr de Laubrière, évêque de Soissons, officiant, à Louis-René de Brisay de Denonville, appelé le marquis de Brisay, seigneur de Bouère, la Vezouzière et la Duferie, mestre de camp de cavalerie et premier cornette des cheveu-légers de la Garde du roi, en présence du comte et de la comtesse de Denonville, père et mère du marié, et des témoins : Louis de Rogres de Lusignan, marquis de Champignelles, Louis Quentin de Richebourg, marquis de Champcenets, oncles de l'époux ; Bernard Pinon, capitaine aux Gardes françaises et Nicolas Pinon, oncles de l'épousée. La veille, le contrat de mariage signé par le roi, la reine, tous les princes de la maison de Bourbon et les ministres, avait été lu dans le salon de M. Pinon, rue des Tournelles, en présence des mêmes Champcenets et Champignelles, de Mesdames de la Villeneuve et Courtin de Tanqueux, la duchesse de Chaumes, MM. de Méliand, d'Argenson, de Champignelles et Champcenet s fils, de Jordy de Cabanac, le marquis de Soucy et autres parents, qui le signèrent à leur tour. On assurait à l'époux trois cents mille francs par versements successifs, une pension de quatre mille livres, avec le revenu des terres dont il portait le titre, héritage de son oncle, le comte de Brisay. La dot de la marquise consistait en quatre mille huit cents francs de rente sur deux maisons sises rue des Tournelles et soixante mille francs à venir sur la fortune de sa mère. Elle était, de plus, héritière d'Hérouville et elle recevait en don, de son oncle Bernard, les terres de Gellainville, Bouville et La Saussaye-en-Beauce, enfin trente mille francs pour l'acquisition des meubles du ménage³.

La jeune femme comptait seize ans et demi, le mari trente-deux. Cette union avait été préparée par diverses voies : les Courtin, les Lamoignon, amis intimes et parents du comte de Denonville en étaient les intermédiaires, la rue des Tournelles, où les familles occupaient des immeubles voisins, l'occasion ; un inventaire des biens et des dettes laissés par le comte, en 1749, présentera ce

¹ Ch. d'Hér. Carton de la justice : liasse des procédures faites pour l'érection de la justice, 33 pièces : liasse des procédures de Pontoise faites au Parlement et à la Chambre des Comptes ; lettres patentes du Roi qui donne la justice ; quittances des officiers de la justice.

² Ch. d'Hér. Carton de la justice : permission pour faire dire la messe dans la chapelle du château.

³ Arch. du château de Denonville : contrats de mariage.

dernier comme débiteur d'une dizaine de mille francs envers dame Françoise-Michelle Pallu, ce qui prouve l'existence, entre les seigneurs d'Hérouville et ceux de Denonville, d'anciennes relations.

Comme naissance, l'alliance offrait des avantages recherchés à l'époque, Louis - René, fils unique (avec neuf sœurs) de Pierre -René de Brisay, comte de Denonville, marquis d'Avesnes et baron du Puiset, engagiste du domaine royal d'Yanville, seigneur de Maisons, Chénay, Levéville-en-Beauce, de Moncé, Nauvay, Terre-haut, Saint-Calais-au-Maine, pour nous en tenir à la lettre du contrat de mariage de 1733, était petit-fils du marquis de Denonville, maréchal de camp, gouverneur du Canada et sous-gouverneur du duc de Bourgogne, que le duc de Saint-Simon a déclaré « brave et honnête gentilhomme » pour pouvoir, sous cette couverture, l'éreinter plus à l'aise. Il était chef d'une vieille famille angevine, devenue beauceronne par suite d'une alliance contractée, au XVI^e siècle, avec la sœur d'un cardinal, Charles de Hémart de Denonville, évêque de Macon et d'Amiens, dont le domaine passa aux Brisay, qui en prirent le nom. - Louis-René était né le 17 mai 1705, à Paris, rue Montmartre, baptisé à Denonville en 1705 et placé en 1716, âgé de 15 ans, dans les Mousquetaires du Roi, école militaire d'alors.

Ce qu'était l'enfant, un portrait peint par Largillière quatre ou cinq ans auparavant, et conservé dans la famille, va nous le dire : un petit saint Jean tout brun, très joli, très éveillé, sortant d'une peau de mouton, qui dissimule à peine sa nudité, un bras déjà robuste levant une croix de bois ; la tête de l'éphèbe aux cheveux bouclés, aux yeux vifs, au nez retroussé, à la bouche rieuse, sous une carnation ambrée à laquelle l'artiste a donné l'âme de son pinceau, révèlent les traits d'un gaillard disposé à bondir bientôt dans l'arène.

Dangeau, le duc de Luynes, feront connaître « le jeune Denonville qu'on appelle Brisay » comme un turbulent cheveu-léger qui, dès l'âge de 17 ans, se lance dans des « extravagances blâmées par les gens sérieux de la cour, cabales contre le duc de Chaulnes, son chef direct, exigences dans la maison du roi, où Denonville, simple sous-lieutenant de la Garde (mais au rang de colonel), demandera « à souper dans les cabinets de Sa Majesté » les jours où il était de service, bien que les usages s'y opposassent¹. Vivant à Versailles, courant sans cesse à Paris, en résidence chez ses parents ou dans quelque « folie » du faubourg, Louis-René, mestre de camp de cavalerie du 25 novembre 1719, à 18 ans, et camarade des jeunes seigneurs les plus lancés, dépensait beaucoup. Véritable bourreau d'argent, il ne se contentait pas de puiser à pleines mains dans la bourse paternelle, soulagée de 122,000 francs, en quelques années, il empruntait de tous côtés, même à des fournisseurs, il devait 1,250 livres à son tailleur, pour l'année 1722. Voltaire, à qui l'industrie était habituelle, lui avance quarante mille livres, hypothéquées à 10% sur les terres de Bouère, la Vezouzière, la Duferie. Six mois après son mariage, le marquis de Brisay obtenait encore de son père seize mille francs, s'engageant à mettre un terme à « ses énormes dissipations »² ; mais il avait compté sans M. Ange Pinon, beau-père moins conciliant, qui, le 14 mai 1735, se fit établir tuteur *ad hoc* de la marquise sa fille, obtint au profit de celle-ci une séparation de biens, et fit

¹ Mémoires, passim.

² Arch. du château de Denonville.

procéder à la vente du mobilier du ménage. Cette mesure était peut-être conservatoire, mais elle ne favorisait pas l'harmonie d'un couple privé du lit de famille ; elle enterrait à jamais la vie conjugale d'une jeune femme qui n'avait pas vingt ans.

Pourquoi poursuivre notre pauvre marquis dans une existence de casse-cou malheureusement trop commune aux gentilshommes de son temps ? Ses créanciers réunis en syndicat sous la présidence de Voltaire, ne lui ménagèrent aucun tournant, aucune poursuite, surtout après la mort de son père et alors que le terrible M. Pinon se faisait délivrer lettres de cachet, en vertu desquelles le marquis de Brisay voyageait de forteresses en forteresses, de Lille à Lyon, de Lyon à Angoulême, etc.... Saisie, vente de ses terres, de ses meubles, administration de la substitution sous laquelle le comte de Denonville avait placé Denonville « pour assurer du pain à ses petits enfants », et perception de tous les revenus, etc., voilà l'œuvre légale mais cruelle du syndicat Voltaire, dont le débiteur obtint toutefois une petite rente, pour ne pas mourir de faim¹.

Entre temps Louis-René suivait brillamment sa carrière. Sa bonne tenue sous les armes lui fit attribuer, par le roi, en 1731, une pension de 3,000 livres, comme « faveur personnelle ». Blessé au siège de Philisbourg, il fut, devant cette place, nommé brigadier (1^o août 1734)². Le 27 octobre, il fut agréé pour la charge de lieutenant des cheveu-légers de la Garde, accordée seulement aux officiers généraux, mais il fallait payer cette charge 200,000 fr., et bien que Louis XV eut accordé à M. de Brisay un brevet de retenue de 80,000 livres, le titulaire de ce don généreux ne put en profiter « en raison du mauvais état de ses affaires ». Le marquis de Brisay était chevalier de Saint-Louis, depuis 1735 ; maréchal de camp, du 1^o janvier 1740 ; il fit, sous ce grade, la campagne de Bavière en 1742, puis se retira du service, en vendant sa charge de premier cornette pour 130,000 livres, dont le syndicat de ses créanciers s'empessa d'encaisser le total ; il mena depuis ce moment, jusqu'en 1777 environ, l'existence la plus heurtée, la plus pénible.

Que devenait l'épouse négligée de Louis-René, pendant les avatars plus ou moins correctionnels de son mari ? Retirée à Hérouville, dont elle était propriétaire depuis 1759³, elle partageait son temps entre les occupations campagnardes, fondation d'une école gratuite, renouvellement de baux, ouverture d'une route, plantation d'une avenue, visites aux villageois, doux épanchements avec Babet, Rémy, Noël, Mlle Bertin, ses fidèles domestiques... et son appartement de Paris, situé d'abord rue des Trois-Pistolets, puis rue du Marché-Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine.

¹ Arch. du château de Denonville.

² Arch. du ministère de la guerre : états de service. - Chronologie hist. et milit. de Pinard; tome VII, p. 171.

³ En 1780, la dame d'Hérouville avouant sa terre au Prince de Condé, déclarera son domaine composé des anciens fiefs de Laval, Clerbourg, Jean Douffy, Dampierre, Ramé, les Pelletier et Brécourt réunis sous un même hommage, avec en arrière-fief, Bréban, Précý, Villette, Callandre, le Terrier aux Renards. (Arch. du Musée Condé, à Chantilly).

Le marquis, caché à Tournay¹ depuis vingt ans, ne faisait point de visites à sa femme. Les aventures qu'il avait soulevées, ses voyages forcés, les séjours dans les citadelles de l'Etat et les maladies qu'il y avait contractées avaient consommé ses dernières ressources provenant d'un petit héritage du côté maternel ; il n'avait obtenu du service de la guerre aucune liquidation de retraite. Son fils lui faisait une pension et lui abandonnait 3,000 fr. de solde qu'il touchait comme sous-lieutenant des gendarmes de la Maison du Roi. En 1777, le marquis de Brisay put enfin rentrer à Paris ; il chargea une parente d'intéresser sa femme à son sort. On se figure les dispositions de dame Françoise Pinon, à l'égard de l'homme qu'on avait si inconsidérément attaché à sa destinée. Il fallut l'intervention d'un homme de loi pour obtenir d'elle six mille livres déposées chez un notaire à Paris, dans le but de « prévenir la discussion judiciaire sur un sujet si délicat, et donner des marques de ses sentiments »²... Que d'amertume et de mépris pour cette réticence ?

Bien que leur réunion dans la vie commune ait été, sauf au début, l'exception, Madame de Brisay avait donné deux fils à son mari. L'aîné, Ange-René, naquit à Paris, le 6 novembre 1735 ; baptisé à Denonville, le 14 avril 1742, il eut pour parrain son aïeul maternel, Ange-Pinon d'Hérouville, et pour marraine, sa tante Melle de Denonville (Gabrielle-Thérèse de Brisay). C'est lui qui, par beaucoup d'ordre, une sage gestion d'affaires, tira son père des griffes des créanciers, sauva l'honneur du nom, la fortune de la maison et mourut en 1787, laissant ses trois enfants dans une situation que la Révolution allait amoindrir. Maréchal de camp, lieutenant des gendarmes du roi, sous-gouverneur de l'Orléanais³, il avait épousé, en 1766, Louise Picot, sœur du général en chef, comte de Dampierre, tué à Famars, en 1793. Le second, Paul-Alexis, né en 1737, chevalier de Malte au berceau, vivait en 1754, et mourut avant sa majorité. Madame Pinon, sa grand'mère, lui avait destiné Hérouville, par substitution de sa fille qui opéra, plus tard, la même substitution au profit du cadet de ses petits-fils⁴.

Le vieux marquis, goutteux, sourd et ramolli, écarté de Paris, de Denonville et d'Hérouville, finissait ses quatre-vingts ans dans une petite maison aux bords de la Seine. Ses petits enfants l'y visitaient et s'amusaient de ses historiettes. Il ressassait des souvenirs de jeunesse assaisonnés d'un goût particulier pour les excentricités du grand Frédéric ; il marchait le dos voûté, la main appuyée sur un gros jonc à pomme d'or, il prisait, époussetait son jabot..., tout comme le roi de Prusse ; et quand on lui demandait pourquoi il se contrefaisait ainsi - « Mais vous ne savez donc pas, disait-il tout étonné, le grand Frédéric fait ainsi ! »

Il mourut le 25 octobre 1784, à Fontainebleau, et fut inhumé dans l'église paroissiale de cette ville⁵.

La Révolution éclata. Elle ne fut pas violente à Hérouville. La châtelaine était aimée en raison des services qu'elle rendait aux habitants du village et par suite de sa résidence habituelle au milieu d'eux. Elle habillait les pauvres, ainsi que le

¹ Il prétendait se trouver en sûreté dans cette ville « comme étant des Etats de S. M. la reine de Hongrie. » (Arch. de Denonville.)

² Arch. du château denonville.

³ Arch. du ministère de la guerre : états de service.

⁴ Ch. d'Hér. carton des titres de famille.

⁵ Registres paroissiaux de l'église Saint-Louis.

prouvent les comptes des lingères de la localité en 1793 ; elle avait, en 1790, acheté à Corbeil et fait distribuer tout le blé nécessaire à l'alimentation de l'année et à l'ensemencement des terres. Son meunier de Verville, Chardin avait moulu, pour elle, cette année-là, cinquante setiers de blé. En date du 28 juillet 1793, la municipalité délivra un certificat attestant que « la citoyenne Françoise Pinon, veuve Louis-René de Brisay, a toujours démontré par ses actions et ses bienfaits pour la patrie l'envie du maintien de la République et qu'elle a prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité »¹. Ajoutons que la citoyenne envoya son argenterie à la Monnaie et qu'elle fournit quarante mille francs pour les frais de la guerre. Mais un danger imminent planait sur elle. La veuve Brisay était aïeule d'émigrés. Les Jacobins de Pontoise vinrent la chercher pour le Tribunal révolutionnaire. Les habitants d'Hérouville réclamèrent et obtinrent son élargissement. La vie reprit au château, vie végétative et d'attente, vie parfois anxieuse, mais la vie... On en juge par les comptes de dépenses, acquittés régulièrement, les mémoires des grainetiers, serruriers, maçons et couvreurs, laboureurs qui touchaient 460 francs pour défrichage à trois chevaux « dans la Bourgogne », c'est-à-dire l'avenue ; l'apothicaire, le boucher et le papetier fournissaient leurs marchandises à « la citoyenne de Brizay »², et le cuisinier Mouton, le valet de chambre Appert, la femme de chambre Dispette continuaient leur service. Charles Perrot, le cocher n'avait plus à gouverner qu'une « bête asine ». Boissy, concierge, et sa femme ménagère, Madame Perrot, « femme de charge », Beau, garde des bois, Olive, jardinier, Cresson, journalier, et Cailleux, régisseur du domaine, laissent constater que la maison, pour une femme seule, était encore assez bien montée. Il fallut cependant, aux termes de la loi du 9 floréal an III, contre les ascendants d'émigrés, subir un partage avec la République. Celle-ci s'attribua et mit en vente la grande ferme et plus d'un tiers des terres de l'ancienne seigneurie d'Hérouville, estimée 860,000 francs. Personne n'ayant voulu se porter acquéreur des biens de l'ex-marquise de Brisay, celle-ci put racheter, pour la somme de 118,000 francs, qu'elle paya à longues échéances, la portion confisquée³. C'est ainsi que le domaine d'Hérouville ne fut point démembré.

La « grand-mère Pinon », comme on l'appelait dans la famille, vécut jusqu'en 1809 ; elle avait quatre-vingt-treize ans. Fidèle aux conseils de sa mère, elle avait fait une substitution de son bien en faveur du second de ses petits-fils. Les substitutions supprimées par le nouveau Code, elle maintint ses volontés par un testament, en vertu duquel Hérouville devint la propriété de Louis-Achille de Brisay qui fit valoir la terre et l'améliora considérablement. Mais le comte de Brisay avait dans les veines le sang de son grand-père ; le goût des spéculations plutôt que celui des plaisirs anéantit sa fortune. Terres, fermes, château, parc, tout fut vendu après sa mort (1855-1861) pour rembourser huit cent mille francs d'hypothèques et la dot de sa bru, la marquise de Brisay, mariée à Alexandre René, mon père, en 1845, qui à son entrée dans la maison la lui avait remise à discrétion.

¹ Arch. dép. Seine-et-Oise. dossier Brisay (émigrés).

² Ch. d'Hér. Carton des quittances.

³ Arch. dép. Seine-et-Oise. dossier Brisay (émigrés).

Le château d'Hérouville, acheté par Monsieur Fessart, fut par les fils de celui-ci, cédé au fermier Joseph Boucher, qui en démolit la partie centrale, se réservant les deux ailes, l'une comme bâtiment d'exploitation, l'autre comme logis de sa famille.

La construction de Gaudot, éventrée, le parc, l'avenue, les pelouses passées au socle des charrues, l'air de désolation et d'abandon dans lequel se dresse aujourd'hui, sur sa vieille butte solitaire, le haut clocher de l'église Saint -Clair, présentent un aspect à faire penser que la civilisation moderne ne manque pas d'analogie, par certains de ses résultats, avec la barbarie du moyen-âge...

Heureusement, elle a respecté nos vieux papiers !

Marquis de Brisay.

Paris, 6 mai 1906.